

VM

ASSEMBLÉE DE LA  
POLYNÉSIE FRANÇAISE

PROCÈS-VERBAL

COMMISSION PERMANENTE DE 2017

Séance du : mardi 19 septembre 2017 à 9 heures 6 minutes

PRÉSIDENCE de Monsieur John Toromona,  
président de la commission permanente de l'assemblée de la Polynésie française.

Le président : Monsieur le vice-président, Mesdames et Messieurs, chers collègues, *bonjour*.

Je déclare la séance de la commission permanente ouverte.

Et je demande à Madame la secrétaire générale de faire lecture de la lettre de convocation de cette séance. Merci.

M<sup>me</sup> Jeanne Santini : Monsieur le président, cette séance a été convoquée par lettre n<sup>o</sup> 2305/2017/APF/SG du 11 septembre 2017.

— Lecture en est donnée —

Le président : Merci. Madame le secrétaire général, veuillez faire l'appel des représentants.

M.	Toromona	John	présent
M <sup>me</sup>	Puhetini	Sylvana	présente
M.	Perez	Antonio	absent
M <sup>me</sup>	Maraea	Emma	arrivée en cours de séance
M.	Ah-Scha	Joseph	présent
M <sup>me</sup>	Teahe	Teapehu	arrivée en cours de séance
M.	Faatau	Félix	présent
M <sup>me</sup>	Frébault	Joëlle	absente
M.	Raioha	Jacques	absent
M.	Tumahai	Ronald	absent
M.	Ienfa	Jules	présent
M.	Graffe	Jacque	présent
M <sup>me</sup>	Salmon-Amaru	Loïs	présente
M <sup>me</sup>	Matehau-Nuupure	Juliette	présente
M <sup>me</sup>	Amaru	Patricia	présente
M <sup>me</sup>	Richeton	Monique	présente
M <sup>me</sup>	Viriamu	Yolande	présente
M <sup>me</sup>	Vanaa	Élise	présente
M <sup>me</sup>	Tevahitua	Éliane	arrivée en cours de séance
M <sup>me</sup>	Teura	Justine	présente
M <sup>me</sup>	Flores-Tahiata	Chantal	présente

Assistent à titre consultatif :

---

*Les interventions en langues polynésiennes ont fait l'objet d'une traduction surlignée en gris.*

M <sup>me</sup>	Galenon	Minarii	arrivée en cours de séance
M <sup>me</sup>	Merceron	Armelle	arrivée en cours de séance
M.	Tuihani	Marcel	arrivé en cours de séance

Le président : Merci. Le quorum étant atteint, nous pouvons délibérer.

Et je demande à Madame le secrétaire général de lire les procurations déposées.

M<sup>me</sup> Jeanne Santini : Monsieur le président, nous avons reçu les procurations de :

DE :	À :
Monsieur Perez Antonio	Monsieur Jules Ienfa

#### PROCURATIONS ARRIVÉES EN COURS DE SÉANCE

RÉFÉRENCES	DE :	À :
N° 9041 - 8 h 59	M. Antonio Perez	M. Jules Ienfa
N° 9042 - 9 h 7	M. Jacques Raioha	Mme Juliette Matehau-Nuupure
N° 9043 - 9 h 7	M. Ronald Tumahai	M. Joseph Ah-Scha
N° 9044 - 9 h 7	M <sup>me</sup> Emma Maraea	M. Félix Faatau
N° 9045 - 9 h 13	M <sup>me</sup> Joëlle Frébault	M <sup>me</sup> Patricia Amaru
N° 9046 - 11 h 43	M. Jacquie Graffe	M <sup>me</sup> Sylvana Puhetini

#### D) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président : Madame le secrétaire général, veuillez donner lecture du projet d'ordre du jour.

M<sup>me</sup> Jeanne Santini : Monsieur le président, voici l'ordre du jour proposé :

I) Approbation de l'ordre du jour ;

II) Examen des rapports, des projets de délibération et des avis (voir la liste jointe) ;

III) Clôture de la séance.

Le président : Merci. Mesdames et Messieurs les membres de la commission permanente, à la demande du ministre du développement des ressources primaires, des affaires foncières et de la valorisation du domaine et des mines, Monsieur Tearii Alpha, je vous propose de retirer le rapport n° 115-2017, relatif à un projet de délibération portant modification de la délibération n° 2001-200/APF du 4 décembre 2017 modifiée portant code de procédure civile de la Polynésie française. Étant donné qu'il est absent de Tahiti, il a souhaité être présent pour défendre ce dossier et c'est pour cela qu'il a demandé le retrait de ce dossier.

Par contre, les deux autres dossiers du ministère du développement des ressources primaires, les rapports n°s 108 et 109, seront maintenus et seront défendus par Madame Tea Frogier.

En outre, le rapport n° 105 de Monsieur Jacques Raynal sera également défendu par Madame Tea Frogier.

Suite à ces changements, je demande aux membres de la commission permanente d'approuver l'ordre du jour modifié selon l'ordre de passage des dossiers qui vient de vous être distribué. Prenez connaissance de ce changement. Et nous passons au vote. Qui est pour ?... À l'unanimité. Merci. L'ordre du jour modifié est approuvé.

Avant de démarrer nos travaux, je vous propose d'appliquer la procédure d'examen simplifiée concernant les rapports n<sup>os</sup> 118, 119, 111, 116, 107, 108, 109, 105, 100, 102 et 106-2017. C'est noté PS, procédure simplifiée, sur notre liste de rapports. Je tiens à vous rappeler que, dans cette procédure, les articles ne seront pas tous lus. Seuls ceux faisant l'objet des amendements seront discutés. Si aucun amendement n'est déposé, on passera directement au vote de l'ensemble de la délibération. Qui est pour ?... À l'unanimité.

## **II) EXAMEN DES RAPPORTS, DES PROJETS DE DÉLIBÉRATION ET DES AVIS**

RAPPORT N° 112-2017 RELATIF À L'AVIS DE L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE SUR LE PROJET DE LOI AUTORISANT L'APPROBATION DE 3 ACCORDS ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE ET RESPECTIVEMENT LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU CONGO, LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE D'ÉQUATEUR ET LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU PÉROU, RELATIFS À L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE SALARIÉE DES PERSONNES À CHARGE DES AGENTS DES MISSIONS OFFICIELLES DE CHAQUE ÉTAT DANS L'AUTRE. (Cf. annexe)

Le président : Premier rapport, le n° 112-2017 relatif à l'avis de l'assemblée de la Polynésie française sur le projet de loi autorisant l'approbation de 3 accords entre le gouvernement de la République française et respectivement le gouvernement de la République du Congo, le gouvernement de la République d'Équateur et le gouvernement de la République du Pérou, relatifs à l'activité professionnelle salariée des personnes à charge des agents des missions officielles de chaque État dans l'autre.

Oui, Madame Puhetini ?...

M<sup>me</sup> Sylvana Puhetini : Juste pour faire rappeler, Monsieur le président — Bonjour tout le monde ! —, qu'il faut nommer une secrétaire de séance parce que Madame Emma Maraëa n'est pas là. Merci.

Le président : Étant donné que Monsieur Perez est absent, c'est bien cela ?... Est-ce que vous avez une proposition ?... Monsieur Joseph Ah-Scha ? Vous en êtes d'accord ?... Pour être secrétaire de séance. D'accord ?... Je mets aux voix. À l'unanimité. Merci bien.

J'invite Monsieur le rapporteur, Jules Ienfa, à nous faire une présentation du rapport.

M. Jules Ienfa : *Merci, Monsieur le président.* Bonjour, président. Bonjour, Monsieur le vice-président. Bonjour, chers amis, chers collègues. Bonjour à tous.

— Présentation du rapport —

Le président : Merci, Monsieur le rapporteur. J'invite l'intervenant du TAHOERA'A. Aucune intervention.

Pour l'UPLD, Madame Tevahitua.

M<sup>me</sup> Éliane Tevahitua : Merci, Monsieur le président. *Bonjour*, Monsieur le ministre, chers collègues ainsi que tous les collaborateurs présents.

Le dernier alinéa de l'article 7 de la loi organique statutaire dispose l'applicabilité de plein droit dans notre pays des lois françaises autorisant la ratification ou l'approbation d'engagements internationaux ainsi que les décrets décidant de leur publication.

Pourquoi, dans ce cas, nous demander notre avis sur un projet de loi autorisant l'approbation de 3 accords entre la France et le Congo, l'Équateur et le Pérou ? Pourquoi devrions-nous continuer à donner un avis sachant que la France passera outre l'avis défavorable des élus de notre assemblée ?

C'est par ces questions iconoclastes, certes, un brin provocatrices, que je souhaite démarrer mon intervention, chers collègues de la commission permanente.

Au jour d'aujourd'hui, la Polynésie n'étant qu'une simple collectivité dépendante de l'État français, son statut de vraie-fausse autonomie — pour utiliser un néologisme mis à l'honneur dans l'affaire du *Rainbow warrior* — ne l'autorise qu'à aviser. Par la présente, nous devons aviser sur « l'activité professionnelle salariée des personnes à charge des agents des missions officielles de chaque État dans l'autre ».

Dans ce projet de loi, l'État compte organiser le cadre d'expatriation de ses fonctionnaires en poste au Congo, en Équateur et au Pérou, de manière à ce que leurs conjoints aient la possibilité d'y travailler sans se voir opposer la situation du marché de l'emploi local. En contrepartie, sur le principe de la réciprocité, les agents de ces 3 États étrangers et leurs conjoints bénéficient des mêmes dispositions sur le sol français.

Qui dit sol français dit sol polynésien inclus. Ces accords internationaux octroyant une autorisation de travail aux membres des familles des agents en mission officielle auront vocation à s'appliquer à notre pays une fois qu'elle sera votée par le Parlement français, et ce, quelque soit l'avis unanimement défavorable de notre assemblée parlementaire relayé par le vote défavorable de nos parlementaires nationaux. En effet, en droit français, la hiérarchie des normes placent les traités internationaux ratifiés ou approuvés par la France au-dessus des lois. *A fortiori*, ces accords se situent bien au-dessus de la loi organique portant statut d'autonomie de la Polynésie.

Par conséquent, si la loi statutaire donne compétences au conseil des ministres polynésien en matière d'emploi local, de droit du travail et de délivrance de permis de travail et de cartes professionnelles à des étrangers, le Pays ne peut, dans le cadre de ces accords franco-congolais, franco-équatorien et franco-péruvien, s'opposer aux autorisations de travail accordées par la France à des étrangers sur le sol polynésien. Ces traités applicables sans limitation géographique sont préjudiciables en matière d'emploi local et démontrent, une fois de plus, la faiblesse normative du statut d'autonomie.

Il ne faut pas se leurrer, notre avis défavorable, même unanime, n'y changera rien, tant que nous nous contenterons de n'être qu'une simple collectivité française ultra-marine.

Je vous remercie de votre attention.

Le président : Merci, Madame Tevahitua. Pour le groupe RMA, Madame Puhetini.

M<sup>me</sup> Sylvana Puhetini : Bien. Merci, Monsieur le président. Monsieur le ministre, vice-président, chers collègues, la presse, les collaborateurs, *bonjour*.

Le projet de loi soumis à l'avis de notre assemblée vise à ratifier 3 accords internationaux signés par la France ; le rapporteur nous l'a rapporté tantôt. Ces trois accords négociés à l'initiative de la France sont très similaires. Ils ont pour objectif de favoriser, sur une base de réciprocité, l'activité professionnelle des membres des familles notamment les conjoints des agents des missions officielles (Ambassades, consulats...) dans leur pays d'affectation. Il s'agit donc d'autoriser ces personnes à exercer une activité rémunérée dans l'État d'accueil sans que la situation du marché local de l'emploi ne puisse leur être opposée. De tels accords existent déjà entre la France et une vingtaine de pays parmi lesquels l'Australie et la Nouvelle-Zélande. D'une manière générale, ils profitent nettement plus aux agents français qu'aux agents étrangers en France.

Notre assemblée a déjà été consultée à propos de ce type d'accord et elle a toujours adopté la même position. La Polynésie française est concernée au titre de ses compétences en matière d'emploi et de législation du travail.

Considérant la situation du marché de l'emploi local et la responsabilité de la collectivité en ces matières, le groupe RMA vous invite à rendre un avis défavorable sur ce projet de loi. Merci.

Le président : Merci, Madame Puhetini. Monsieur le vice-président, vous voulez intervenir ?... Aucune intervention.

Nous passons à l'examen de l'avis. Monsieur le rapporteur, veuillez faire la lecture de l'avis. Merci.

— Lecture de l'avis —

Le président : Merci, Monsieur le rapporteur. Je mets aux voix l'avis. Qui est pour l'avis défavorable ?... À l'unanimité. Je vous remercie.

RAPPORT N° 118-2017 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2016 DE L'INSTITUT DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE ET AFFECTATION DE SON RÉSULTAT (Cf. annexe)

#### **Procédure d'examen simplifiée**

Le président : Deuxième rapport, le n° 118-2017 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier pour l'exercice 2016 de l'Institut de la jeunesse et des sports de la Polynésie française et affectation du résultat.

Monsieur le vice-président, permettez-moi de passer directement à la présentation ?... Oui.

Je demande à Monsieur Félix Faatau de bien vouloir présenter le rapport, et notamment les échanges qui ont eu lieu lors de la commission de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports.

Merci.

M. Félix Faatau : *Merci, Monsieur le président. À tous, bonjour.*

— Présentation des travaux en commission —

Le président : Merci, Monsieur le rapporteur. J'invite l'intervenant du groupe UPLD. Madame Teura. Merci.

M<sup>me</sup> Justine Teura : Merci, Monsieur le président. Monsieur le vice-président, bonjour. Chers collègues, à tous, *bonjour*.

Pour reprendre les constatations de ma collègue Minarii Galenon en commission de l'éducation, il faut tout d'abord féliciter la précision du rapport d'activité qui est très détaillé. Félicitations à la nouvelle directrice pour ce travail, mais aussi pour le nécessaire travail de réorganisation qu'elle a débuté.

Le rapport nous interpelle à 2 niveaux. Premièrement, les décisions modificatives, puisqu'il y a eu trois collectifs budgétaires. Et deuxièmement, l'important déficit de 116 millions de F CFP. Cependant, il a été expliqué, en commission, la cause principale de ce déficit qui est le versement en retard de subventions du Pays. Les jeux d'écritures comptables ont été nombreux. Mais le fonds de roulement reste correct avec 180 millions de F CFP.

La rigueur, mais aussi l'innovation sont dorénavant de mise à de nombreux niveaux. La conclusion de CDI à mi-temps est à souligner. C'est une mesure intéressante et plutôt rare dans le public. Les conventions de régularisation sont enfin signées pour faire comprendre que les fédérations ne sont pas propriétaires des locaux qu'on leur met à disposition. Dorénavant, quand les fédérations perdent leurs missions de service public, leurs délégations, ils ont 15 jours pour rendre les clés à l'IJSPF. Les clés des chambres universitaires ne sont plus remises aux étudiants s'ils n'ont pas payé la caution de 18 000 F CFP. Ce n'était pas le cas l'an dernier, ce qui a aussi creusé un déficit. Les travaux sont en cours pour, enfin, rénover de nombreux sites.

On le voit, notre nouvelle directrice avec un profil de financière n'y va pas par quatre chemins. *Courage* pour la suite !

L'UPLD vote favorablement ce projet de texte.

*Merci.*

Le président : Merci, Madame Teura. L'intervenant du groupe RMA, Monsieur Ah-Scha.

M. Joseph Ah-Scha : Merci, Monsieur le président. Monsieur le vice-président de la Polynésie française, chers collègues, *bonjour*.

L'étude du compte financier de l'Institut de la jeunesse et des sports de la Polynésie Française fait apparaître, à la clôture de l'exercice 2016, un déficit de 116 109 636 F CFP. Pour autant, ce résultat ne suscite aucune inquiétude et s'explique par différents facteurs.

De l'avis général, tout le monde s'accorde pour souligner l'excellente gestion de l'institut par l'équipe dirigeante menée par Madame Jasmine Richmond. S'il est vrai que l'IJSPF avait, jusqu'ici, adopté un rôle quasiment social avec beaucoup de compréhension et d'indulgence dans les contrôles, notamment lors de l'attribution des chambres des étudiants, ceux-ci se sont considérablement renforcés ces derniers temps avec l'exigence systématique, à la remise des clés, de la caution de 18 000 F CFP et d'un mois de loyer.

L'institut a également vu ses charges grimper en flèche, celles-ci étant multipliées par 5 par rapport à l'exercice précédent. Cela s'explique par une flambée des activités. On le voit, le sport est une priorité majeure avec tous les bienfaits qui en découlent sur la jeunesse, la santé publique ou la vie en collectivité. Alors que 2016 comptait l'organisation de cinq manifestations, ce chiffre sera multiplié par 10 pour 2017 où 50 évènements sont prévus. De même, on doit se réjouir d'une inflation du nombre de sportifs de haut niveau du *pays* actuellement recensés à 75 athlètes.

Autre fait marquant, la remise à niveau des infrastructures et installations se poursuit et reste une question prioritaire qui nécessite évidemment beaucoup de moyens. On peut noter également un montant important d'heures supplémentaires. Ceci s'explique, tout d'abord, par la présence d'agents de l'institut à l'ouverture et à la fermeture des sites en l'absence de postes de gardiens à temps plein, et ensuite par les horaires des agents comptables contraints d'arriver très tôt le matin et partir tard le soir après 18 heures afin de pouvoir travailler sur le logiciel qui est totalement saturé dans la journée. Faute de moyens suffisants, l'IJSPF tente de remplir sa mission en ayant recours à de nombreux CAE et autres emplois à mi-temps.

Quelques contentieux sont en cours avec des fédérations qui ont perdu leur délégation de service public, pour lesquelles l'institut peut avoir des difficultés à récupérer ses locaux. Là encore, l'excellente gestion de la direction actuelle permettra de solutionner cette question qui peut paraître collatérale et annexe, mais dont les représentants de l'assemblée doivent également être informés car ce genre de problème va à l'encontre des valeurs véhiculées par le sport.

À titre de conclusion, compte tenu de ce qui précède, de l'augmentation des activités de l'institut, de la volonté indiscutable de promouvoir le sport et ses bienfaits multiples en Polynésie, nous pouvons peut-être nous interroger sur l'opportunité de relever le budget annuel alloué à l'IJSPF.

En attendant, je vous invite, chers collègues, à approuver les comptes de l'IJSPF.

Merci de votre attention.

Le président : Merci, Monsieur Ah-Scha. Pour le groupe TAHOERA'A, Madame Vanaa.

M<sup>me</sup> Élise Vanaa : Merci, Monsieur le président. Monsieur le président de la commission permanente, *Monsieur le ministre*, les représentants, cher public, *bonjour*.

Il nous est demandé d'approuver, comme chaque année, le projet de délibération portant adoption du compte financier et affectation de son résultat, de l'Institut de la jeunesse et des sports de la Polynésie française.

Cet établissement a vu ses missions se renforcer au fil des années. Aujourd'hui, des charges importantes lui sont confiées, notamment en termes de gestion, d'entretien et de fonctionnement des infrastructures sportives et socio-éducatives territoriales. L'IJSPF s'est également vu confier la gestion des hébergements de nos jeunes étudiants, et notamment du centre d'hébergement des étudiants d'Outumaoro. Néanmoins, l'exécution de la politique de construction des équipements sportifs du pays constitue le cœur d'intervention de l'IJSPF.

Concernant son compte financier de l'exercice 2016, l'établissement ne peut malheureusement pas se vanter d'un résultat global positif, comme cela fut le cas pour le précédent exercice. En effet, l'établissement affiche un résultat global négatif de 116 millions, venant diminuer le fonds de roulement passant de 296 millions à 180 millions. Néanmoins, ces résultats sont à tempérer dans la mesure où 2015 a été marquée par une grande faiblesse de réalisation de travaux programmés entraînant un report d'exécution sur 2016.

À ces éléments de défaillance constatés ont succédé une remise en cause des performances de l'IJSPF conduisant à une refonte de l'organisation interne de l'établissement. D'après les éléments fournis en commission par sa directrice, une politique plus ferme en matière de recouvrement des loyers du CHE, et notamment la mise en place d'une caution obligatoire et préalable à la remise des clés est désormais adoptée. Il n'est plus de bon augure pour les finances de l'établissement de « faire du social », apparemment...

Pour ce qui concerne le personnel recruté par l'IJSPF, il convient de souligner l'importance encore trop prégnante des recrutements temporaires, ANT, CVD, CAE,... Alors, je m'interroge sur la viabilité, à terme, de ces recrutements précaires.

Enfin, je m'interroge sur l'exécution effective des axes dédiées à la « jeunesse et sport » du Contrat de projets 2015-2020 pour une enveloppe dédiée d'un milliard. Quelles sont les avancées ?

L'IJSPF est, on le sait, un outil important pour la jeunesse de notre pays. Il gagne à être mieux pourvu en termes de ressources humaines et de pilotage stratégique. Aussi, malgré son résultat global déficitaire de 116 millions de F CFP, le groupe TAHOERA'A approuvera ce compte financier.

*Merci de votre attention.*

Le président : Merci, Madame Vanaa. Monsieur le vice-président, vous voulez intervenir ?

M. Teva Rohfritsch : Oui. Merci, Monsieur le président. Simplement pour saluer l'ensemble de nos représentantes et représentants ce matin.

Dire qu'il semblerait que l'ensemble des groupes soit positif sur la validation de ce compte administratif.

Merci pour les félicitations adressées à la directrice de l'établissement, lui dire qu'on ne s'est pas trompé. Et effectivement, chacun reconnaît qu'il y a encore un peu de travail à faire ; nous allons nous y atteler et le ministère des finances accompagnera aussi, bien entendu, la suite des opérations qu'il conviendra de mener.

Vous l'avez souligné dans vos différentes interventions, donc je ne vais pas faire de redite, il y a quand même eu beaucoup d'avancées par rapport à ce qui avait été constaté, les difficultés liées aussi aux retards de paiement de subventions, liées aux retards de demandes de subventions, liées aux changements de procédure, tout cela a été expliqué en commission.

Simplement, une petite réaction, puisque Madame Vanaa parlait de recrutement précaire, non. Le fait que l'IJSPF ait aussi recours au CAE, au STH, je veux dire aussi que l'institut participe, comme tout le monde, à l'effort d'insertion de nos jeunes en recherche d'activités et d'expériences pour pouvoir ensuite s'insérer dans le marché du travail. Donc, n'y voyez pas de la précarité quand, au contraire, on essaie de sortir effectivement nos demandeurs d'emploi de ces situations précaires. Et la précarité est enfoncée, en général, quand l'expérience n'est pas là. Donc, l'IJSPF participe à cet effort d'expérience.

Voilà. Je ne vais pas rentrer plus dans le détail, mais simplement vous remercier pour votre soutien, puis donner rendez-vous à nos élus à l'année prochaine, en espérant que l'on pourra parler encore de progression sur les difficultés qui ont été relevées.

Le président : Merci, Monsieur le vice-président.

Le président : La discussion étant terminée et en l'absence d'amendement, je mets aux voix l'ensemble de la délibération. Qui est pour ?... À l'unanimité. L'ensemble de la délibération est adoptée par 21 voix pour.

RAPPORT N° 119-2017 SUR LE PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2016 DE L'INSTITUT DE LA STATISTIQUE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE ET AFFECTATION DE SON RÉSULTAT (Cf. annexe)

**Procédure d'examen simplifiée**

Le président : Troisième rapport, le n° 119-2017 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2016 de l'Institut de la statistique de la Polynésie française et affectation de son résultat.

Je demande à Madame Armelle Merceron de nous présenter le rapport, et notamment les échanges qui ont eu lieu lors de la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique. Merci, Madame.

TT

M<sup>me</sup> Armelle Merceron : Merci, Monsieur le président. Bonjour à chacun d'entre vous et à notre ministre en charge de l'ISPF en particulier, Monsieur le vice-président. Évidemment, nous avons eu l'avantage d'avoir la présence du directeur de l'établissement et de son directeur-adjoint qui ont pu nous donner des informations. De même, le rapport d'activités nous a donné des indications sur ce que l'ISPF a pu développer au cours de l'année 2016 et la situation financière et technique.

Pour ce qui concerne les travaux en commission du 7 septembre 2017, je dirais qu'il y a eu 2 volets : 1 premier volet qui est plus technique et qui concernait les conditions dans lesquelles l'ISPF coopérait

avec les différents fournisseurs de données, puisqu'il est évident que l'ISPF a besoin d'informations. Et il nous a été indiqué qu'il y avait une signature de convention. J'ai simplement noté que c'était un peu plus compliqué avec l'UPF, et donc j'ai indiqué à notre représentant au conseil d'administration de l'UPF qu'il fallait mettre de l'huile dans les rouages.

Sur le plan technique également, certains élus se sont inquiétés que des personnes enquêtées aient du mal à comprendre les questions ou à comprendre le français. Il nous a été indiqué qu'il n'y avait pas d'enquête où les personnes n'étaient pas face à un enquêteur, que les personnes ne répondaient pas toutes seules au questionnaire et qu'elles pouvaient donc être aidées de ce point de vue.

Un autre aspect technique a été évoqué, c'est celui de la qualité des informations fournies. Et il nous a été précisé que l'éthique de la statistique publique ne donnait pas à l'ISPF le droit d'exercer un contrôle sur l'exactitude, la véracité ou la complétude de ce qui était donné, exceptée de la responsabilité des organismes fournisseurs.

Le 2<sup>e</sup> volet a été celui des enquêtes elles-mêmes, des études qui ont été réalisées par l'ISPF en 2016. Nous nous sommes inquiétés du fait que pour l'enquête sur le budget des ménages qui s'est déroulé en fin 2015 ou 2016, nous n'avions pas encore de résultats complets, même si quelques indications avaient été fournies. Et on nous a indiqué que pour ne pas brouiller la communication avec le recensement qui s'était achevé le 13 septembre — si je ne me trompe pas —, il a été prévu de fournir toutes les informations. Et j'imagine que c'est vrai pour les maires, c'est vrai pour élus ou pour d'autres, et pour le grand public. Toutes ces informations seront fournies dans peu de temps, puisque le recensement est terminé et une brochure a été préparée et sera diffusée également.

Ensuite, nous avons évoqué également les enquêtes relatives au secteur touristique. Il nous a été indiqué qu'elles seraient disponibles début de l'année 2018. Et il est envisagé une 3<sup>e</sup> enquête pour connaître la valorisation économique du secteur de la croisière.

Je vous renvoie au rapport d'activités ou au compte-rendu de la commission pour en savoir plus. Merci.

Le président : Merci, Madame Merceron. Monsieur Ah-Scha, votre intervention ?...

M. Joseph Ah-Scha : En 2016, à l'instar des 2 exercices précédents, l'Institut de la statistique de la Polynésie française s'est vu allouer une subvention du pays à hauteur de 400 millions F CFP — de mon point de vue, cette contribution est amplement justifiée — en contrepartie de quoi, l'établissement public à caractère administratif affiche une gestion saine et équilibrée tout en fournissant à la collectivité des informations justes et essentielles à une bonne gouvernance. Les comptes de 2016 se soldent par un résultat excédentaire de 43 102 600 F CFP, soit une nette progression par rapport à 2014 et 2015, ce qui vient donc conforter le fonds de roulement de l'Institut en passant la barre des 100 millions.

Dans le détail, il apparaît que la chute des recettes de 30 % est compensée par celles des dépenses sensiblement du même ordre, consécutivement à la fin des opérations de terrain menées 1 an plutôt dans le cadre de l'étude « budget des familles ». Toujours est-il qu'après, la collecte des données 2016 a été mise à profit pour traiter et analyser les principaux résultats de l'EBF. Il en ressort notamment — ce qui n'a rien de surprenant — que le 1<sup>er</sup> poste de dépenses des ménages polynésiens est l'alimentation à hauteur de 18,3 % d'un budget moyen. On trouve ensuite le transport, le logement et en 4<sup>e</sup> position, le remboursement d'emprunt.

Aujourd'hui, il ne reste plus qu'à partager cette information auprès plus grand nombre (administrations, particuliers, associations, entreprises, journalistes) pour en tirer les meilleurs enseignements dans nos décisions à venir. Un plan de communication doit très bientôt démarrer. L'année 2017 sera une année marquante et pleine de défis pour l'ISPF avec l'opération de recensement de la population. Plus que le nombre d'habitants, le pays sera ainsi en possession

d'informations importantes sur les catégories professionnelles, les conditions de logement ou encore les modes de transport privilégiés par nos concitoyens.

Parallèlement, sous l'impulsion du vice-président du pays, ministre de la relance économique, Monsieur Teva Rohfritsch, l'ISPF est en étroite collaboration avec le SEFI. Cette année verra le lancement d'un projet d'enquête pérenne sur l'emploi. Sujet ô combien préoccupant mais tout aussi nécessaire pour le gouvernement qui fait de la lutte contre le chômage sa priorité. Autant dire que les domaines d'investigation sont aussi nombreux que captivants, les besoins énormes, comme par exemple dans le tourisme qui constitue notre première ressource de devises avec plus de 52 milliards F CFP. Aussi, bien que les effectifs ne soient pas extensibles à souhait, nous pouvons compter sur l'entier dévouement de nos agents de l'ISPF pour mener à bien tous ces travaux. Compte tenu de tous ces éléments encourageants pour l'avenir, je vous invite, mes collègues, à approuver ce compte financier 2016.

Merci de votre attention.

Le président : Merci Monsieur Ah-Scha.

J'invite l'intervenante du groupe UPLD... Madame Flores, vous n'avez pas d'intervention ? Aucune intervention. Pour le groupe TAHOERA'A, Madame Vanaa.

M<sup>me</sup> Élise Vanaa : Merci, Monsieur le président. *Monsieur le ministre*, Mesdames et Messieurs les représentants, cher public, *bonjour*.

Le dossier examiné à présent concerne la validation du compte financier de l'exercice 2016 de l'Institut de la statistique de la Polynésie française. Les missions de l'ISPF consistent en l'administration de répertoires, la collecte, l'analyse et la diffusion de l'information à caractère économique et social et la coordination du système statistique public.

L'ISPF existe depuis 1976 et bénéficie, pour son fonctionnement, d'une subvention annuelle de 400 millions du pays. Sans trop m'attarder sur les données financières de l'établissement, il est en résumé question de valider aujourd'hui un compte financier présentant une gestion efficace des moyens financiers alloués.

Avec un effectif d'une quarantaine d'agents pour un travail que son directeur de l'établissement désigne lui-même de colossal, ces moyens financiers jugés suffisants pour certains, semblent, pour notre part, justifiés.

Les enquêtes permettent en effet de façonner les politiques publiques. Ces statistiques s'avèrent, il est vrai, coûteuses pour la collectivité en argent comme en temps, notamment lorsqu'il est question d'aller au contact des administrés et de faire du porte à porte. Le recensement est une opération administrative lourde, impliquant le recours de nombreux acteurs, allant bien au-delà des seuls statisticiens. C'est d'ailleurs à cet égard que la loi sur les statistiques de 1951 modifiée a rendu obligatoire la communication des données administratives aux services statistiques publics.

Concernant l'ISPF, les préoccupations budgétaires sont les mêmes. Pour qu'il y ait enquête, encore faut-il avoir les moyens de les financer. Avec ceux dont ils disposent, on peut dire qu'un travail colossal a été fait. L'ISPF est parvenu à relancer de nombreuses enquêtes sur la conjoncture, comme les enquêtes annuelles d'entreprises, les enquêtes sectorielles sur le BTP, l'énergie, le commerce, la satisfaction touristique, l'indice des prix, mais aussi des enquêtes de plus grande envergure sur le budget des familles, l'emploi, le logement, le recensement en cours de la population, fournissant ainsi aux autorités et au public les éléments essentiels sur la santé économique et sociale de notre territoire.

Quoi qu'il advienne, nous savons l'importance de ce travail de l'ISPF. Il n'est pas tolérable, en effet, alors que notre pays offre toutes les caractéristiques d'un pays développé, que nous ne soyons pas

capables de fournir un chiffre clair et précis de la situation de notre population. Pour illustration, les derniers chiffres officiels sur l'emploi et notamment sur le chômage dans notre pays remontent à 2012. C'est dire le retard que l'on a en termes de données statistiques. En métropole, le chiffre du chômage est un baromètre essentiel d'évaluation de la politique des gouvernements. Ces chiffres sortent pratiquement chaque mois avec des diffusions au journal télévisé, des débats, des discussions médiatisées avec les responsables politiques. Loin d'être un sujet tabou, la courbe du chômage est un vrai indicateur de la santé économique et sociale de la population. L'actualisation des données statistiques est donc essentielle à plus d'un titre. Aussi, nous encourageons la poursuite du travail de l'Institut de la statistique en Polynésie française avec le vœu que lui soit accordés, pour l'avenir, plus de moyens ; cela pour servir au mieux les décisions politiques du pays.

Je vous remercie de votre attention.

Le président : Merci Madame Vanaa. Monsieur le vice-président, vous voulez intervenir ?

M. Teva Rohfritsch : Oui, rapidement. Merci d'abord pour l'ensemble de vos interventions.

Je voudrais simplement rappeler qu'en métropole, on indemnise le chômage, pas en Polynésie française. C'est ce qui explique que nous n'avons pas les mêmes outils pour le mesurer tous les mois. Cela fait une différence, Madame Vanaa. Mais il appartient à l'assemblée de voter ou pas une indemnisation du chômage. Le sujet est quand même un peu plus sérieux que la question du retard statistique sur ce sujet. Je suis un peu étonné de la manière dont on apporte le sujet sur la table, mais chacun est libre de s'exprimer. Le sujet du chômage n'est pas lié à un retard statistique, il est lié à une différence d'approche du chômage dans notre pays et en métropole. Néanmoins le recensement nous donnera certainement un éclairage dès lors que les données seront exploitées par l'ISPF.

Je souhaitais simplement souligner aussi — et je crois que ça a été dit — qu'effectivement, l'année prochaine — Monsieur Ah-Scha en a parlé — l'enquête « emploi » viendra aussi nous éclairer sur ce volet- là particulièrement important, en apportant aussi un éclairage de la situation sur chacun des archipels, et puis sera donc renouvelée régulièrement — je pense que le directeur de l'Institut vous en a parlé —, ce qui apportera justement des données beaucoup plus fines sur une approche de l'emploi en Polynésie française, l'emploi à Tahiti, aux Îles-du-Vent, mais aussi dans les archipels les plus éloignés.

Je sais qu'il y a effectivement eu des remarques sur le fait que le budget n'ait pas été augmenté depuis quelques années. Je voudrais rappeler qu'il n'a pas été baissé non plus, alors que l'ensemble des établissements et des services ont fait des efforts de baisse de leurs charges de fonctionnement. Le gouvernement a tenu à ce que l'ISPF soit relativement épargné. Certes, on pourrait toujours faire plus avec beaucoup d'argent, mais nous vivons aussi dans un environnement contraint avec l'ensemble de l'administration polynésienne qui a serré la ceinture ces dernières années dans le cadre de la politique de redressement des finances publiques.

Voilà, Monsieur le président. Merci à tous les représentants pour vos interventions et puis pour le soutien apporté pour la validation de ce compte.

Le président : Merci Monsieur le vice-président.

La discussion étant terminée et en l'absence d'amendement, je mets aux voix l'ensemble de la délibération. Qui est pour ? À l'unanimité. L'ensemble de la délibération est adoptée par 21 voix pour.

RAPPORT N° 111-2017 SUR LE PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2016 DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL ET AFFECTATION DE SON RÉSULTAT (Cf. annexe)

**Procédure d'examen simplifiée**

Le président : Madame la ministre, *bonjour*.

Nous passons au 4<sup>e</sup> rapport n° 111-2017 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte administratif de l'exercice 2016 du Conseil économique, social et culturel et affectation de son résultat. Je demande à Monsieur Jules Ienfa de présenter son rapport, et notamment les échanges qui ont eu lieu lors de la commission des institutions, des affaires internationales et européennes et des relations avec les communes. Merci, Monsieur Ienfa.

M. Jules Ienfa : *Merci, Monsieur le président. Madame la ministre, bonjour.*

Monsieur le président, si vous me le permettez, ma présentation sera un peu plus détaillée que le simple report des travaux en commission, parce que cela ne me semble pas suffisant, mais je ne serai pas long.

Rappel des prévisions budgétaires de l'exercice 2016 pour le CESC :

L'article 152 — comme vous le savez — de la loi organique statutaire prévoit que le fonctionnement du CESC est assuré par une dotation spécifique qui constitue une dépense obligatoire inscrite au budget de la Polynésie française. C'est ainsi que pour l'exercice 2016, en section de fonctionnement, le budget primitif a été fixé à 91 millions, ce qui fait une baisse de 3,5 % par rapport à 2015. Aucune autre subvention d'investissement n'a été allouée, mais il faut préciser tout de même qu'en section de fonctionnement, l'institution a perçu 2 compléments budgétaires d'un montant total de 20 millions, l'un au mois de juin de 10 millions, et l'autre au mois de décembre de 10 millions. Dans l'attente du 2<sup>e</sup> complément budgétaire et par précaution, l'institution a procédé, au mois d'octobre, à un prélèvement dans ses réserves un montant de 10 millions étant entendu que celui-ci retombe dans ses fonds propres dès l'obtention de ce complément budgétaire.

En section d'investissements, l'institution a prévu l'émission d'un titre de recettes d'un montant de 5 674 785 F CFP et acté le report des crédits de paiement de l'exercice 2015 sur l'exercice 2016 arrêté à la somme de 4 224 880 F CFP.

Donc, en définitive, suite à ces diverses modifications, le budget du CESC s'établit comme suit : en section de fonctionnement, 121 millions ; en section d'investissements, 9 899 665 F CFP.

Le bilan d'activité du CESC pour 2016 :

Durant l'exercice 2016, l'activité du CESC a légèrement baissé par rapport à celle de 2015, puisque 28 avis contre 32 en 2015 ont été rendus. Il faut savoir, bien entendu, que l'activité de l'institution est fortement liée aux saisines dont elle fait l'objet chaque année. Vous avez toutes les commissions listées ici, au sein du CESC : la commission de l'économie, celle de l'aménagement, de l'éducation, de l'emploi, et la commission santé et société.

En ce qui concerne l'exécution du budget, comme nous l'avons dit : budget primitif, 91 millions ; budget modifié, 121 millions avec les 10 millions d'avance en fonds propres. Les recettes totales réalisées : 111 millions. Ce qui fait 100 % des dotations du pays. Dépenses totales réalisées : 111 589 821 F CFP, soit 122,6 % du budget primitif avec un déficit de clôture de 589 821 F CFP.

Pour les dépenses de fonctionnement — je viens de vous le dire —, il y a simplement une chose qu'il faudrait peut-être rappeler, c'est que les agents de la fonction publique du pays sont affectés au secrétariat général du CESC en vertu de l'article 38 de la délibération 2005-64 APF du 13 juin 2005 modifiée qui dispose que « *Le secrétariat général est composé de personnels d'administration de la Polynésie française affectés au CESC et régis selon les modalités prévues par leur statut respectif* ». Ainsi, en 2016, 17 agents de la Polynésie française étaient ainsi en poste au CESC dont 6 de catégorie A, 6 de catégorie B ou CC2, et 5 de catégorie D ou CC5. Pour 2016, l'enveloppe budgétaire dévolue

au personnel se chiffre à 113 074 838 F CFP, ce qui fait une petite augmentation de 0,99 % par rapport à 2015. Ces charges de personnel correspondantes ne sont pas inscrites dans les comptes du CESC mais figurent dans les comptes de la collectivité de la Polynésie française.

En section d'investissements, il n'y a pas grand-chose à dire, sauf que les dépenses totales réalisées se chiffrent à 651 464 F CFP, ce qui fait donc à peine 7 % du montant. Mais cela s'explique par le fait que les devis de 2016 ne sont arrivés que très tardivement et que les travaux ont été réalisés en 2017.

Il y a une concordance des comptes de gestion du Payeur et du compte administratif du CESC. Ceci a été constaté.

Voilà, Monsieur le président. À l'issue des débats, le projet de délibération portant approbation du compte administratif de l'exercice 2016 du CESC et affectation de ses résultats a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission.

Le président : Merci, Monsieur le rapporteur. J'invite l'intervenante du groupe TAHOERA'A HUIRAATIRA... Madame Richeton.

M<sup>me</sup> Monique Richeton : Monsieur le président, Madame la ministre, chers collègues, bonjour.

Il y a peu à dire sur le compte administratif de la 4<sup>e</sup> institution de notre pays. Avec un résultat excédentaire de 589 821 F CFP en section de fonctionnement, le CESC démontre la continuité de sa bonne gestion. La dotation du pays qui constitue presque la totalité des ressources de fonctionnement du CESC, rallongée en cours d'exercice de 20 millions, a augmenté, au total, de 16,7 millions par rapport à l'exercice précédent, alors que les dépenses ont baissé d'un peu plus de 11,5 millions.

Malgré une légère baisse des avis rendus sur saisines, le CESC a maintenu une activité relativement soutenue, puisqu'il a quand même tenu 27 assemblées plénières et 201 commissions permanente. Par ailleurs, le CESC a organisé pour la seconde fois les Assises de l'environnement des étudiants. Elles se sont tenues en novembre 2016 avec pour thématique les métiers verts. Cela a été ainsi l'occasion de redéfinir les métiers de demain dans chaque secteur d'activité et d'orienter les étudiants dans une logique éco-responsable et de développement durable. Ainsi, le CESC se positionne dans une volonté de favoriser les activités respectueuses de l'environnement.

Pour notre part, nous réitérons un vote favorable pour son compte financier de l'exercice 2016. Je vous remercie de votre attention.

Le président : Merci, Madame Richeton. Madame Tevahitua.

M<sup>me</sup> Éliane Tevahitua : Merci Monsieur le président. **Bonjour** à notre ministre du tourisme. Merci d'être là.

Conformément à l'article 151 de la loi statutaire, la 4<sup>e</sup> institution de notre pays est obligatoirement saisie et consultée pour tout projet de plan à caractère économique et social ainsi que sur les projets et propositions de loi du pays. Par autosaisine, elle peut également réaliser des études sur des questions économiques, sociales et culturelles. Le CESC compte 48 membres répartis de manière égale en 3 collèges de 16 sièges : le collège des syndicats, celui du patronat et celui des associations.

En 2016, le gouvernement les ont saisi pour 28 projets de loi pour lesquels ils ont rendu des avis. 28 contre 32 avis rendus en 2015. Par ailleurs, ils se sont autosaisis afin d'émettre 2 vœux relatifs à la création du statut des aides maternelles et à la durée du mandat de ses membres.

Dépense obligatoire inscrite au budget du pays, le budget pour l'année 2016 du CESC s'est établi à près de 131 millions. 121 millions en fonctionnement et 10 millions environ en investissements ; sachant que les charges de personnel des 17 agents fonctionnaires du pays affectés à son secrétariat

général ne sont pas inscrites dans les comptes du CESC mais dans ceux du pays. Parmi ces 17 fonctionnaires en poste au CESC, on notera qu'un agent de catégorie A n'y travaille pas car il bénéficie d'une décharge totale d'activité pour exercer une activité syndicale. Ce qui est une anomalie à mon sens prend un relief particulier quand un tiers des sièges de cette institution est occupé par la représentation syndicale.

En France, l'équivalent du CESC est le CESE, le conseil économique, social et environnemental où la Polynésie dispose d'un membre nommé pour 5 ans par décret du Premier ministre. Il m'est apparu important d'en évoquer les dysfonctionnements comme exemple à ne pas suivre pour le CESC.

Le 3 juillet dernier, le Président Emmanuel Macron a affirmé son intention de réformer le CESE en raison de dérives observées. Il voudrait en faire le forum de la République tout en annonçant la réduction d'un tiers de ses membres et l'élargissement des sensibilités qui y sont représentées. Il est vrai que cette chambre oubliée de la République est considérée comme le refuge de politiciens déchus, de syndicalistes en fin de carrière — je ne parle pas du CESC mais du CESE ; entendons nous bien ! —, d'artistes en mal de succès qui viennent trouver là sinon une retraite tranquille ou au moins un strapontin doré en attendant des jours meilleurs.

Le CESE est surtout gangrené par l'absentéisme d'une partie de ses membres, 30 % en séance plénière et 35 % en réunion de section. Mais en réalité, il est plus important. Certains conseillers présents ne le sont pas vraiment. Ils viennent signer le cahier d'émargement et disparaissent sans passer par l'hémicycle. Pour lutter contre le phénomène, un système de retenue financière a été mis en place en 2011 mais non appliqué réellement car l'institution se complaît à entretenir un rideau de fumée sur les statistiques de présence de ses conseillers.

Les 150 fonctionnaires œuvrant au sein du CESE bénéficient d'un statut en or. Leur salaire moyen approche les 4000 € par mois, un niveau rarement vu dans la fonction publique État, tout comme les 150 000 € annuels du secrétaire général. À ce prix-là, les agents ont en plus la possibilité de faire une heure de gym par jour sur leur temps de travail et bénéficient d'un nombre de jours de congés qui fait que certains travaillent moins d'un jour sur deux en moyenne sur une année. Selon les explications d'un ancien haut-fonctionnaire de la maison, le personnel a noué de fortes relations de solidarité avec les syndicats présents dans l'assemblée. Au fil du temps, ils ont obtenu des statuts et des déroulements de carrière sans équivalent, quitte parfois à sortir des règles élémentaires de bonne gestion. Pendant longtemps, le CESE déclarait une dizaine de postes fantôme au ministère des finances que Bercy finançait. Cette enveloppe était ensuite répartie en prime entre les salariés. Certains agents se voyaient attribuer des heures supplémentaires fictives. La gestion des achats se faisait sans appels d'offres.

Par ailleurs, la qualité des travaux du CESE est souvent pointée du doigt car ils doivent concilier les intérêts de toutes les organisations présentes. Tous les sujets qui peuvent fâcher sont immédiatement tués dans l'œuf parce qu'il y a la pression des syndicats, des organisations professionnelles. Le CESE produit une vingtaine de rapports par an mais il est bien rare que l'un d'entre eux fasse l'actualité. De fait, le gouvernement central ne saisit le CESE que 5 à 6 fois par an, et le Parlement quasiment jamais. Pour alimenter son programme de travail, l'institution est obligée de s'autosaisir avec parfois des choix d'études éloignés des préoccupations majeures de la société.

Par ailleurs, le CESE est considéré comme une pompe à finances des centrales syndicales, dont les 69 membres sur les 233 membres du CESE reversent l'intégralité de leur indemnité à leur organisation. Ce système de financement déguisé des syndicats par l'État a été dénoncé en 2011 dans un rapport parlementaire de l'ex-député Nicolas Perruchot. Mais les organisations patronales ne sont pas en reste. Elles aussi se financent partiellement grâce aux indemnités versées à leurs représentants au CESE. Pour certaines ONG qui y ont un siège, c'est aussi l'occasion de se payer un expert sans avoir à lui verser de salaire.

De plus, la retraite des membres du CESE a longtemps été extrêmement avantageuse. Pour un mandat de 5 ans elle donnait droit à une pension de 700 € mensuels. Dans les faits, de nombreux conseillers effectuant plusieurs mandats, la pension moyenne est aujourd'hui de 1200 €.

AC

Mais ce taux de réversion très généreux a fini par menacer l'équilibre des comptes de l'institution, la caisse de retraite étant très déficitaire. Plusieurs réformes, la dernière en 2015, ont divisé par 2 le montant des futures pensions, mais le CESE doit encore remettre 6 millions d'euros tous les ans pour équilibrer le système.

Sur les 3 000 euros nets mensuels (pour 4 à 5 demi-journées de présence au palais d'Iéna) que touchent les conseillers, une grosse moitié de ce traitement est constituée d'une « indemnité représentative de frais », payée forfaitairement, que les frais soient engagés ou non. Cette « IRF », que l'Assemblée nationale vient de supprimer pour passer au remboursement sur frais réels, subsiste donc au CESE et elle présente l'avantage de ne pas être imposable.

Ces dérives importantes observées au CESE, et que je viens de dénoncer, et qui sont également dénoncées par la presse et les politiques, doivent servir d'exemples à ne pas suivre pour notre CESC local, à l'heure de la moralisation de la vie publique.

Pour conclure, l'UPLD votera favorablement ce compte financier de l'institution. *Merci.*

Le président : Merci, Madame Tevahitua. Pour le groupe RMA, Madame Puhetini.

M<sup>me</sup> Sylvana Puhetini : Merci, Monsieur le Président. *Bonjour à la ministre du tourisme.*

Cette année, le Conseil économique, social et culturel (CESC) vient de fêter ses 40 ans. Depuis ce mois de juillet 1977 qui a vu sa création à la faveur du premier statut d'autonomie de gestion, le CESC est un des symboles de cette autonomie polynésienne. Celle-ci n'a pas cessé de s'élargir et de se renforcer au cours des décennies suivantes, jusqu'à être reconnue au niveau international en 2016 par l'admission de la Polynésie française en tant que membre de plein droit du Forum des îles du Pacifique.

Dans le même temps, le CESC évoluait, en prenant progressivement toute sa place et en jouant parfaitement son rôle sur la scène publique. Le groupe RMA rend hommage au travail des membres du CESC, à la qualité de ses avis et à sa contribution aux débats et aux défis de notre société. Nous souhaitons longue vie et prospérité à cette institution qui a su pleinement justifier son utilité et sa pertinence au service d'un développement harmonieux de notre pays.

L'article 152 de la loi organique statutaire dispose que le fonctionnement du CESC est assuré par une dotation spécifique constituant une dépense obligatoire inscrite au budget de la Polynésie française. Pour 2016, cette dotation a été fixée à 91 millions de F CFP en fonctionnement (en baisse de 3 % par rapport à 2015) et rien en investissement.

En cours d'exercice, le CESC a perçu du Pays deux compléments budgétaires d'un total de 20 millions de F CFP. Il a aussi inscrit une dotation aux amortissements d'un montant de 4,6 millions et acté un report de crédits de paiement de 4,2 millions. Le budget définitif du CESC pour 2016 s'établit donc à : 121 000 000 F CFP en fonctionnement et 8 821 129 F CFP en investissement.

Au cours de cet exercice 2016, le CESC a rendu 28 avis, dont 61 % d'avis favorables et 18 % d'avis défavorables (21 % d'avis non qualifiés), en léger recul par rapport à 2015 (32 avis). Le nombre de séances plénières, de commissions permanentes et du budget a diminué de 22 % (234 en 2016 contre 301 en 2015). Cette baisse d'activité explique une diminution des dépenses de fonctionnement de

6,6 % par rapport à 2015. Les indemnités, vacances et frais de mission des conseillers sont réduits de 10,4 %.

La section de fonctionnement affiche néanmoins un léger déficit de 589 821 F CFP. En revanche, la section d'investissement est excédentaire de 3,945 millions de F CFP, en raison notamment du report sur l'exercice 2017 d'une opération d'équipement informatique. À la clôture de l'exercice 2016, la concordance des résultats du compte de gestion et du compte administratif est constatée. Le report est de 35 398 896 F CFP.

Le groupe RMA approuve ce compte administratif. Merci.

Le président : Merci, Madame Puhetini. J'invite Madame la ministre à prendre la parole.

M<sup>me</sup> Nicole Bouteau : Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les représentants, Mesdames et Messieurs du public *bonjour*.

Je ne vais pas être très très longue. D'abord, vous remercier pour vos interventions mais surtout pour votre soutien au compte financier 2016 de cette institution. J'ai entendu l'intervention de Madame Éliane Tevahitua. Essentiellement, effectivement qu'elle souhaitait dénoncer les dérives du CESE. Je ne sais pas si vous aviez effectivement suivi, dans le cadre des élections présidentielles, il avait été évoqué un moment la suppression du CESE en faveur du renforcement des conseils régionaux.

Vous savez, le CESC, à l'occasion des 40 ans de notre institution, a invité un certain nombre de représentants de ces CESER puisque, là, ce sont ces petites institutions qui interviennent au niveau régional. C'est en *stand-by*, mais en tout cas cela a été évoqué effectivement : renforcement des CESER pour une suppression des CESE. Donc, on va suivre cela. Je note donc vos critiques.

Peut-être un point sur le poste de catégorie A qui a été déchargé pour mission syndicale. Nous avons fait la demande auprès du ministère de la fonction publique pour que ce poste sorte des effectifs du CESC parce qu'effectivement, il apparaît toujours dans les effectifs et cela vient un peu fausser les charges de personnel qui sont liées à l'activité du CESC.

Vous dire que aussi, vous l'avez constaté, l'activité du CESC reste intense encore cette année. Je pense que l'on devrait dépasser le nombre d'avis rendus les années précédentes tant qu'il y a une activité de par la saisine du gouvernement sur de nombreuses lois du pays cette année. Vous avez vu comment s'organise le CESC. Les avis sont rendus sérieusement. De nombreuses auditions sont faites non seulement du Pays, de ses services, mais également de la société civile pour émettre un avis le plus éclairé possible.

Et j'ai pu entendre qu'effectivement, des discussions avaient régulièrement lieu sur: est-ce qu'au final, le gouvernement suit ou pas les avis du CESC ? En tout cas, sachez — et je le sais puisque nous le faisons au sein de l'assemblée avant que les textes soient étudiés — que les avis sont étudiés par l'ensemble des représentants et nos services, et le gouvernement également lit attentivement l'ensemble des avis et des recommandations qui sont faits par le CESC.

Je ne vous dis pas que l'on suit la totalité mais parfois, et vous le constatez, et nous le constatons, les textes qui sont transmis en examen final de l'assemblée tiennent compte régulièrement d'un certain nombre de recommandations du CESC ; et le CESC peut effectivement influencer dans un sens ou dans l'autre sur la législation et sur la réglementation que nous prenons.

Voilà, encore une fois, *merci* à tous pour ce soutien à notre institution.

Le président : Merci, Madame le ministre. La discussion étant terminée et en l'absence d'amendements, je mets aux voix l'ensemble de la délibération.

Qui est pour ?... À l'unanimité. L'ensemble de la délibération est adoptée par 21 voix pour. Je vous remercie.

RAPPORT N° 116-2017 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2016 DE L'ÉTABLISSEMENT DE GESTION ET D'AMÉNAGEMENT DE TEVA ET AFFECTATION DE SON RÉSULTAT (Cf. annexe)

### **Procédure d'examen simplifiée**

Le président : Cinquième rapport, le n° 116-2017 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2016 de l'Établissement de gestion et d'aménagement de Teva et affectation de son résultat.

Madame le ministre, on peut passer directement à la présentation du rapport ou vous voulez intervenir ?... Merci.

Je demande à Madame Puhetini de présenter le rapport, et notamment les échanges qui ont eu lieu lors de la commission du tourisme, de l'écologie, de la culture, de l'aménagement du territoire et du transport aérien.

M<sup>me</sup> Sylvana Puhetini : *Merci, Monsieur le président. Madame la ministre,*

— Présentation des travaux en commission —

Le président : Merci, Madame Puhetini. J'invite l'intervenant du groupe UPLD... Madame Tevahitua.

M<sup>me</sup> Éliane Tevahitua : Merci, Monsieur le président.

L'Établissement de gestion et d'aménagement de Teva est un Épic chargé depuis plus de 30 ans d'aménager et de mettre en valeur le domaine d'Atimaono comprenant le golf international et le domaine Motu Ovini, contenant le Musée Gauguin, le jardin botanique, qui lui ont été affectés. L'ÉGAT gère un patrimoine foncier conséquent de 1 552 hectares. Avec des recettes définitives de 378 millions F CFP et des dépenses définitives de 379 millions F CFP, le compte financier 2016 de l'ÉGAT est de nouveau déficitaire à la clôture de l'exercice de 735 000 F CFP.

L'économie générale de ce texte appelle des remarques de la part de l'UPLD.

Cet Épic, dont les recettes de fonctionnement s'élèvent à un montant total de 282 millions, reste toujours très dépendant de l'aide publique du Pays. Celle-ci est de 141 millions, soit la moitié des recettes de fonctionnement. Et ce chiffre est en augmentation de 10 % par rapport à 2015 tandis que les ressources propres de l'établissement ont diminué, passant de 82 millions en 2015 à 77 millions en 2016. Il s'agit en particulier des recettes golfiques qui sont passées de 78 millions à 73 millions.

Les dépenses de fonctionnement de l'ordre de 270 millions ont augmenté par rapport à 2015 de 4 millions. À elles seules, les charges de personnels de 130 millions représentent près de la moitié de ces dépenses, bien qu'elles aient diminué de 20 millions par rapport à 2015 suite au départ de 3 salariés non remplacés. Rien qu'à elles, les prestations de service assurées sur les sites d'Atimaono et Motu Ovini ont coûté 30 millions.

Ces quelques éléments chiffrés donnent une idée de la mauvaise santé financière de l'établissement ainsi que de l'absence patente d'un véritable programme d'aménagement et de promotion de ses sites.

Pour remédier à cela, le ministère du tourisme est sur le point de réorganiser les activités de l'Égat et de son assise foncière dont certains sites seront réaffectés à d'autres ministères. Ainsi, il est prévu que

la gestion des 80 hectares de lots agricoles jusqu'ici assurée par l'Égat soit confiée au ministère de l'agriculture et affectée à la Direction de l'agriculture, en vue de faire un projet pilote en matière d'agriculture biologique. Quant au site de motu Ovini avec la pointe éponyme, le jardin botanique et ce qui reste du musée Gauguin, il sera confié au service du tourisme. Éligible au Contrat de projets, contrairement aux Épic, le service du tourisme assurera avec TNAD la réalisation du Mémorial Gauguin. Un comité scientifique sera chargé d'élaborer le contenu de ce Mémorial Gauguin à partir duquel sera réalisé le programme d'aménagement de ce site. La commune de Teva I Uta sera associée étroitement à ce programme.

Le ministère du tourisme envisage par ailleurs une mutualisation des moyens entre le Musée de Tahiti et des îles, le futur mémorial Gauguin et le musée James Norman Hall, non seulement pour avoir une offre muséale qui concerne l'ensemble des 3 musées, mais pour faire des économies d'échelle et avoir une gestion cohérente de nos 3 musées.

À terme, seul le golf restera sous la gestion de l'Égat. Ce dernier se recentrera sur son activité golfique, sur la mise à niveau du golf et sur le développement de cette activité particulière. Pour créer un circuit golfique, le gouvernement envisage la création d'un troisième golf, après celui de Temae et d'Atimaono, dans l'île de Raiatea afin de renforcer l'image et la vocation touristique de l'île suite au classement du marae Taputapuatea. Le domaine Martin situé à Avera dans la commune de Taputapuatea a été retenu.

Nous espérons que tous ces projets initiés par Madame Nicole Bouteau, ministre du tourisme, se concrétiseront rapidement.

Pour conclure, nous voterons favorablement ce compte financier.

Le président : Merci, Madame Tevahitua. Pour l'intervenant du groupe TAHOERA'A, Madame Vanaa !

M<sup>me</sup> Élise Vanaa : Monsieur le président, Madame la ministre, chers représentants, le public, *bonjour*.

Mon intervention sur l'Égat sera très brève.

Il nous est demandé d'approuver à présent le compte financier de l'Égat pour son exercice 2016.

Pour cet exercice, les comptes de l'établissement de gestion et d'aménagement de Teva paraissent convenables par rapport à l'exercice 2015, avec un déficit global constaté de 735 492 F CFP.

En effet, en 2015, et contrairement à l'année 2014, un résultat global déficitaire de -31 305 312 F CFP avait commencé à nous inquiéter sur la gestion financière de l'établissement. Après une année 2014 qui se présentait favorable, l'EGAT semble confirmer en 2016 ses difficultés financières, la faute, nous dit-on, à la concurrence du Golf de Moorea, plus attractif que celui d'Atimaono. Cette situation est confirmée en effet, notamment au travers de la diminution constatée d'environ 5,9 % des ressources propres de l'établissement, lesquelles passent de 81 millions (en 2015) à 77 millions. En outre, avec un fonds de roulement réduit en conséquence à 12 797 705 F CFP, soit environ 25 jours de trésorerie, cela ne laisse que peu de marge de manœuvre pour l'établissement.

Aussi, a été engagé par le Pays une réforme des périmètres d'intervention de l'Égat. « Le recentrer sur ces activités Golfiques », c'est du moins ce que nous a annoncé la Madame la ministre du tourisme en commission.

Pour l'avenir de l'Égat enfin, hormis la gestion du golf d'Atimaono, il serait question d'envisager d'autres projets de golf pour compléter la carte des prestations « golfiques » polynésiennes. Raiatea serait pressentie pour un projet de golf sur le domaine Martin.

Le groupe TAHOERA'A HUIRAATIRA votera en faveur de ce projet de délibération présenté et vous remercie de votre attention.

Le président : Merci, Madame Vanaa. J'invite Monsieur Ah-Scha pour son intervention.

M. Joseph Ah-Scha : Madame la ministre, *bonjour*.

Avec un résultat global déficitaire de 735 millions de F CFP, le fonds de roulement de l'Égat diminue d'année en année, ce qui est essentiellement dû au fait que les recettes propres issues de l'activité du golf piquent du nez.

Malgré une baisse significative des charges de personnel de près de 14 %, les dépenses de fonctionnement sont en hausse d'1,39 %, avec notamment des prestations de service qui sont passées d'un peu plus de 9 millions en 2015 à près de 35 millions en 2016. Ce n'est pas une critique mais un constat puisque ces dépenses étaient nécessaires.

Il n'en demeure pas moins que, fort de ce constat, des solutions doivent être trouvées. Comme nous l'a expliqué notre nouvelle ministre du tourisme en commission, un gros travail de réorganisation est en train de s'opérer en ce sens à l'Égat. C'est ainsi par exemple que 80 hectares de lots agricoles seront confiés au ministère en charge du secteur primaire afin d'y implanter un projet pilote d'agriculture bio. Il est également prévu d'affecter au service du tourisme la gestion du Motu Ovini, autrement dit la Pointe, mais aussi le jardin botanique et l'ex musée Gauguin. C'est le service du tourisme qui assurera, avec TNAD, la réalisation du mémorial Gauguin afin notamment de pouvoir bénéficier des financements du Contrat de projets. Là encore, il s'agit d'être logique et cohérent puisque ce service a davantage vocation à aménager les sites touristiques que l'Égat.

Au final, cet établissement n'aura plus que le site du golf d'Atimaono à gérer et à développer. Cette activité peut être un atout supplémentaire pour faire venir des touristes en Polynésie, mais il est vrai que pour leur proposer un véritable circuit golfique, il faudrait que nous ayons un troisième golf. Après Tahiti et Moorea, il pourrait s'implanter à Raiatea qui est appelée à devenir une nouvelle destination touristique maintenant que le site de Taputapuatea est classé au patrimoine mondial de l'Unesco. Selon Madame la ministre, le Pays réfléchit donc à acquérir le domaine Martin du côté de Avera. Ce site qui fait plusieurs hectares pourrait parfaitement être adapté à l'implantation d'un troisième golf.

Je tiens vraiment à saluer ces initiatives qui vont dans le bon sens. D'autant plus que les ministères du tourisme et de la culture entendent mutualiser leurs moyens pour une gestion cohérente de nos trois musées à savoir le Musée de Tahiti et ses îles, le futur Mémorial Gauguin sur sa vie et son œuvre en Polynésie et, enfin, le Musée James Norman Hall d'Arue. Cela permettra de créer une synergie et de faire des économies.

Je vous invite donc, mes chers collègues, à approuver ce projet de délibération.

*Merci bien.*

Le président : Merci, Monsieur Ah-Scha. Madame la ministre.

M<sup>me</sup> Nicole Bouteau : Rapidement, également pour ce dossier vous remercie de votre soutien au compte administratif 2016 de l'Égat. Je crois que chaque intervenant a pu résumer nos perspectives et nos projets de réorganisation sur cet établissement avec — je ne vais pas y revenir, mais très rapidement — une volonté effectivement d'avoir peut-être plus de cohérence. C'est vrai que l'Égat est affectataire et gestionnaire d'un grand domaine, mais vraiment grand domaine que, dans la pratique, c'est beaucoup l'activité golfique qui a été l'essentiel de ses missions et de son activité.

L'on a souhaité effectivement pouvoir réellement valoriser, notamment les lots agricoles... 80 hectares, c'est énorme ! 80 hectares, en fait, qui entourent le golf. Donc, après en avoir discuté avec le ministre en charge du secteur primaire, nous nous sommes entendus effectivement puisque lui a des projets et que dans le cadre de la réorganisation de ses services, il souhaite en faire un projet pilote, de consacrer ce domaine de 80 hectares à de l'agriculture bio. Cela ira très bien avec l'activité golfique puisque l'on entoure, comme je vous l'ai dit, le site d'Atimaono et sur le domaine du Motu Ovini en concertation aussi avec la commune qui souhaite être partie prenante au développement, au programme d'aménagement mais également à l'animation du site pour y organiser des mariages, des événements culturels ouverts à la population. Mais si l'on ouvre à la population, c'est également ouvert à nos visiteurs, notre objectif est de faire en sorte que le Motu Ovini retrouve une fréquentation même sans que l'on est le musée ouvert pour le moment.

Vous avez tous souligné la baisse de recettes propres de l'établissement. Notez que c'est beaucoup lié à la fermeture du musée. Donc, là, nous n'avons plus aucune recette tirée de l'activité du musée et, du coup, cela a impacté également sur les entrées dans le jardin botanique. Nous n'avons plus de visiteurs au musée, du coup nous avons moins de visiteurs également au jardin botanique. Le fait de réaffecter au service du tourisme avec le soutien de la commune, va pouvoir aussi, là, dans le tour de l'île de Tahiti, de nouveau un point d'intérêt touristique majeur dans l'attente de la réalisation du mémorial Gauguin, dont l'ouverture ne sera pas envisagée avant fin 2019, début 2020. En attendant, l'idée c'est de remettre à niveau le jardin botanique et de faire vivre la pointe qui est un accès public à la mer, où l'on pourra mettre en place des formations, créer des activités nautiques, avoir tout un programme événementiel sur le site ouvert à la population et à nos visiteurs.

Et, enfin, je vous remercie d'avoir noté effectivement que nous travaillons avec le ministère de la culture sur une offre muséale qui puisse aussi avoir de la cohérence. Nous aurons, à terme, 3 musées, le Musée de Tahiti et ses îles qui est également en cours de modernisation, de rénovation et d'extension, le musée James Norman Hall qui actuellement est en cours aussi d'aménagement. Nous sommes en train de réaménager les parties extérieures, de réaliser une terrasse couverte qui va pouvoir augmenter la capacité d'accueil du musée James Norman Hall. Et enfin, avec le mémorial Gauguin à Papeari, nous aurons sur l'île de Tahiti une offre muséale où l'on pourra même proposer aux professionnels et aux visiteurs un tarif forfaitaire pour la visite de nos 3 musées.

Voilà, en résumé. Tout cela est en cours. Les désaffectations et affectations sont en cours. Le conseil d'administration de l'Égat a déjà pris des délibérations dans ce sens et nous devons le réunir très prochainement pour la suite des opérations foncières liées à cette réorganisation.

*Merci.*

Le président : Merci, Madame le ministre. La discussion étant terminée et en l'absence d'amendement, je mets aux voix l'ensemble de la délibération. Qui est pour ?... À l'unanimité ?... L'ensemble de la délibération est adopté par 21 voix pour.

RAPPORT N° 107-2017 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2016 DU PORT AUTONOME DE PAPEETE ET AFFECTATION DE SON RÉSULTAT (Cf. annexe)

### **Procédure d'examen simplifiée**

Le président : Nous continuons sur le sixième rapport, n° 107-2017 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2016 du Port autonome de Papeete et affectation de son résultat.

Je demande à Monsieur Joseph Ah-Scha de présenter son rapport et notamment les échanges qui ont eu lieu lors de la commission de l'équipement, de l'urbanisme, de l'énergie, des transports terrestres et maritimes.

M. Joseph Ah-Scha :

— Présentation des travaux en commission —

Le président : Pour l'intervention du TAHOERA'A ?... Madame Vanaa.

TH

M<sup>me</sup> Élise Vanaa : *Merci, Monsieur le président.*

Il nous est demandé d'approuver cette fois le compte financier pour l'exercice 2016 du Port autonome de Papeete.

Créé en 1962, le Port autonome de Papeete possède depuis 1997 le statut d'EPIC, le dotant d'une autonomie de gestion.

Comme pour ses précédents exercices, les comptes du Port autonome affichent des résultats plus que positifs, avec un résultat, en effet, excédentaire de plus de 276 millions venant augmenter son fonds de roulement pour atteindre l'honorable et plus qu'enviable somme de 2 milliards 900 millions.

Pour cet exercice encore, les résultats financiers ont été favorables au Port. Les recettes de fonctionnement ont progressé de + 2.21 % par rapport à 2015 et se sont donc élevées à 3 milliards 600 millions, résultat des bénéfices issus des taxes de péages, des redevances d'occupation du domaine, des prestations de services et droits portuaires.

Certes, ces bons résultats n'iraient pas de soi sans une maîtrise rigoureuse des charges et dépenses de fonctionnement qui, pour cette année, affichent une légère hausse de + 2.27% résultant cependant de l'augmentation de l'impôt sur les bénéfices.

Cependant, malgré les résultats financiers positifs, il n'en demeure pas moins l'existence de problèmes récurrents. Je pense notamment aux problématiques de recouvrement des créances, avec des créances douteuses qui s'élèvent pour l'exercice à 655 millions, contre 610 millions en 2015. Autre problématique constatée évoquée en commission, la gestion de notre immense et encore sous-exploitée gare maritime. Qu'est-il envisagé de faire de ces locaux ? Sont-ils tous occupés ou faut-il revoir les loyers en conséquence pour attirer les preneurs à bail ? En outre, une difficulté de taille semble poindre à l'horizon. Révélée par les médias locaux, la présence de termites dans la structure de la gare maritime s'avère-t-elle préoccupante ou constitue-t-elle une menace désormais contenue et traitable ? Il ne faudrait pas, en effet, que les millions investis dans ce beau bâtiment l'aient été pour rien.

Avec le potentiel financier dont semble jouir le Port, il ne faudrait pas cependant que nous nous endormions sur nos lauriers sans anticiper le futur. De gros investissements seraient en effet à prévoir pour nous adapter aux nouveaux super-cargos. Quid, en outre, de la réflexion lancée sur la création d'un chantier naval, ou encore l'acquisition par le pays d'un dock flottant, lesquels projets permettraient la naissance d'activités nouvelles pour le port et relanceraient son attractivité ?

Pour conclure, le groupe TAHOERA'A HUIRAATIRA votera bien évidemment favorablement sur ce projet de délibération relatif au compte financier du Port autonome de Papeete puisqu'il est et demeure un acteur primordial du développement économique de notre pays.

Je vous remercie de votre attention.

Le président : Merci, Madame Vanaa.

Pour le groupe UPLD, Madame Teura.

M<sup>me</sup> Justine Teura : Merci, Monsieur le président. Bonjour, Madame la ministre.

Suite à une lettre de transmission émanant du Président de la Polynésie française, il nous est soumis pour avis le projet de délibération portant approbation du compte financier et affectation du résultat de l'exercice 2016 du Port autonome de Papeete.

Il convient de rappeler ici que le Port autonome de Papeete est doté d'un statut d'établissement public à caractère industriel et commercial avec plusieurs missions comme celles d'assurer la police du port de Papeete, de gérer le domaine public qui lui a été affecté par le pays, ou encore de percevoir, pour le compte du pays, tous droits, taxes et redevances, etc.

S'agissant des moyens, le Port autonome de Papeete a vu ses effectifs passer de 133 en 2014 à 134 en 2016. Pour l'exercice 2016, cet EPIC disposait de plus 3 milliards F CFP de crédits de fonctionnement et 3,727 milliards F CFP de crédits en investissements, soit un total de plus de 6,973 milliards F CFP.

L'exposé des motifs joint au projet de délibération ci-dessus nous informe tout d'abord de la certification des comptes par un commissaire aux comptes indépendant, alors qu'il n'y a aucune obligation légale en la matière, sauf que cela constitue une dépense à prendre en compte. Deuxièmement, un changement de direction est à noter. En effet, depuis le 14 septembre 2016, Monsieur Georges Puchon assure la direction générale du Port autonome de Papeete. Troisièmement, de nombreuses réformes ont été réalisées et vont générer des dépenses exceptionnelles en 2015 et 2016 se rapportant à des études liées à l'optimisation du fonctionnement du terminal du commerce international et la définition du projet stratégique de l'établissement portuaire. Quatrièmement, le Port autonome de Papeete poursuit sa recherche de productivité avec le départ de 11 agents, dont 3 seulement ont été remplacés. Et enfin, il y a eu d'importantes dépenses d'entretien et de réparation.

Néanmoins, les bons résultats en 2016 auraient engendré un impôt supérieur de 150 % par rapport à celui de l'année précédente. Et au total, le compte financier 2016 de l'établissement clôture avec un excédent global de 276 240 157 F CFP, en augmentation de 48 millions F CFP par rapport à 2015.

L'exposé des motifs indique que la structure financière du Port autonome reste très saine au regard du bilan financier simplifié présenté sous forme de tableaux, alors que les créances clients à recouvrer s'établissent à plus de 1,517 milliard F CFP au 31 décembre 2016, et que le Port autonome de Papeete n'aurait pu recouvrer en 2016 que 33 millions F CFP, et que l'on a chiffré les créances douteuses, en d'autres termes irrécouvrables, à 655 millions F CFP.

Après discussions au sein de la commission de l'équipement, de l'urbanisme, de l'énergie et des transports terrestres et maritimes sur ce rapport qui n'a fait que reprendre l'exposé des motifs du gouvernement, le projet de délibération a été adopté à l'unanimité.

Le groupe UPLD votera aussi favorablement pour ce projet de texte. Merci.

Le président : Merci, Madame Teura.

Pour le groupe RMA, Madame Puhetini.

M<sup>me</sup> Sylvana Puhetini : Le Port autonome de Papeete n'est pas un établissement public industriel et commercial comme les autres à double titre. D'abord parce qu'à l'instar de l'aéroport international de Tahiti-Faaa, il tient le rôle de poumon économique du pays, celui à travers lequel transite l'essentiel des biens de consommation. Ensuite et surtout parce que du fait de cette fonction éminemment stratégique, il est amené à brasser d'importants volumes d'argent, ce qui l'autorise au passage, en soutien du pays, à également beaucoup investir dans les infrastructures publiques.

Toujours est-il que l'établissement jouit d'une bonne santé financière comme en atteste le résultat positif, net d'impôt, de la section de fonctionnement à hauteur de 500 millions F CFP. Au cours des 10 dernières années, le Port autonome de Papeete affiche par ailleurs son deuxième meilleur résultat global s'établissant à 276 240 157 F CFP. Aussi, après affectation du résultat 2016, le fonds de roulement culmine à près de 3 milliards F CFP, ceci, indépendamment d'un niveau élevé de créances que l'établissement s'emploie à recouvrer par tous les moyens dont il dispose.

Mais comme nous l'avons souligné précédemment, le Port autonome n'a pas pour vocation de thésauriser. Bien au contraire. Raison pour laquelle, hormis les chantiers courants que sont les réparations menées sur la digue à la suite du cyclone Oli ou encore les campagnes d'immersion de navires abandonnés, l'entité doit pouvoir se projeter à l'horizon 2030, ne serait-ce que pour rester compétitif à l'échelle régionale et conserver son attrait commercial vis-à-vis des principaux opérateurs maritimes.

À plus brève échéance, sachez quand même que le port autonome va réceptionner, courant octobre, un nouveau remorqueur pour la bagatelle de 700 millions F CFP. Mais c'est surtout le lancement du futur terminal de croisière, sur l'ancien site du GIE Tahiti Tourisme, qui constitue la priorité. Les premiers travaux devraient démarrer au premier trimestre 2018, parachevant ainsi l'aménagement du front de mer de Papeete. Cet investissement est devenu indispensable dans le dispositif d'accueil des croisiéristes de plus en plus nombreux dans nos îles ; une activité qui, rappelons-le, représente aujourd'hui 20 % des recettes touristiques, soit un chiffre d'affaires annuel de plus de 12 milliards F CFP, ce qui justifie amplement le coût prévisionnel des travaux estimé à 900 millions.

Tout cela pour dire que les exercices 2018 et 2019 seront certainement plus tendus du point de vue de la trésorerie compte tenu de ce qui précède. Mais dans la mesure où la gestion est des plus rigoureuses, la situation financière du Port autonome n'inspire aucune crainte à mon sens.

Voilà donc, mes chers collègues, les commentaires que je souhaitais partager avec vous à l'occasion de l'examen de ce compte 2016 du Port autonome de Papeete que vous ne manquerez pas d'approuver à l'unanimité.

Merci.

Le président : Merci, Madame Puhetini.

Madame le ministre.

M<sup>me</sup> Nicole Bouteau : Oui. Merci, Monsieur le président.

Vous avez tous souligné la bonne santé financière de cet EPIC qu'est le Port autonome. Madame Puhetini, vous avez eu raison de souligner que c'était un EPIC qui était un petit peu à part parce qu'on peut effectivement le considérer comme un des poumons économiques de la Polynésie, pas uniquement de l'île de Tahiti, pas uniquement de la ville de Papeete. Et c'est vrai que la bonne santé financière de l'établissement est liée à sa bonne gestion, mais liée également à l'activité intense du Port autonome. Donc, on peut lier aussi cette activité à la bonne santé économique de notre pays que l'on constate d'année en année, et particulièrement cette année.

Je pense que c'est important effectivement de noter que le Port autonome est un des établissements qui participe au programme d'investissements du pays. Tout au long de ces dernières années, vous avez cité des investissements importants en cours dont celui du terminal croisière. Je dis « en cours » parce qu'effectivement, le Tahiti Tourisme et le ministère du tourisme ont déménagé en juin dernier. Je crois, Madame Vanaa, que vous parliez de la gare maritime qui fait le lien entre Tahiti et Moorea. Aujourd'hui, tous les locaux sont occupés, aussi bien par les activités privées, mais également par le Tahiti Tourisme qui a emménagé au deuxième étage de la gare maritime. Sachez également que le *visitors* bureau, lui, va être relogé au rez-de-chaussée de l'ancienne banque Socrédo Tiare qui est sur le

front de mer. Donc, on reste en position centrale pas très loin du quai, juste en face des deux épis, en face de l'espace Vai'ete. Et pour notre part, nous sommes maintenant localisés immeuble Uupa — c'est un peu moins *sexy*, mais voilà... —, rue Édouard Ahnne, pour le ministère du tourisme. Les travaux ont démarré, puisque le Port autonome est en train d'effectuer le désamiantage des anciens locaux du « *Fare manihini* ». Et donc, pour le moment, le Port autonome tient son calendrier.

Vous l'avez souligné également, c'est un acteur économique. Je tenais à vous dire également et à témoigner qu'en tant que ministère du tourisme, nous travaillons vraiment très bien avec le Port autonome qui est un partenaire dans le cadre du développement de l'industrie de la croisière. Sachez — vous avez dû l'évoquer en commission — que le Port autonome va également reprendre, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, la gestion de la gare maritime de 'Uturoa avec les quais, mais également la marina de 'Uturoa. Il va donc devenir également un acteur important sur les *Îles-Sous-le-Vent*. C'est important. Lors du dernier congrès des maires, notre *mairresse* de 'Uturoa avait interpellé le pays, et notamment le ministère du tourisme sur la raison pour laquelle les bateaux de croisière faisaient moins d'escales sur 'Uturoa. Eh bien, c'est aussi parce qu'il faut qu'on ait une ville et une gare maritime qui soit gérée de manière économique. Jusqu'à présent, c'est la Direction des affaires qui en avait la gestion. Ce n'est pas son métier. Ils font une gestion au quotidien, de l'entretien... Le Port autonome, c'est son métier. Nous sommes vraiment très heureux qu'il puisse être acteur économique sur l'île de Raiatea qui devient donc, sur le plan économique et sur le plan touristique également, une île importante du fait de son classement récent au patrimoine mondial de l'Unesco.

Merci à tous également pour votre soutien à cet établissement. *Merci bien, Monsieur le président.*

Le président : *Merci bien, Madame la ministre.*

La discussion étant terminée et en l'absence d'amendement... Oui, Madame Vanaa, vous voulez intervenir ?

M<sup>me</sup> Élise Vanaa : Oui. Merci, Monsieur le président.

Merci, Madame la ministre pour les réponses apportées à mes questionnements. Cependant, en revenant sur l'ancien site du GIE Tahiti Tourisme, il y a les *māmā* (NDT : *maman ou terme affectif désignant une dame d'un certain âge*) de l'artisanat qui restent encore. Avec ces travaux de désamiantage, que deviennent donc ces *māmā* pendant la phase des travaux ? Merci.

Le président : Merci. Madame la ministre.

M<sup>me</sup> Nicole Bouteau : Pour le moment, elles sont toujours sur le site. Mais vous avez pu remarquer que les travaux de désamiantage sont isolés. Le Port autonome a fait en sorte, effectivement, que les travaux soient faits, soient réalisés dans les règles de l'art. Nous sommes donc en discussion avec le Port autonome parce que, effectivement, durant la phase des travaux de démolition et ensuite de construction du terminal croisière, les mamans vont être déplacées. Il est proposé par le Port autonome de déplacer les mamans vers Vai'ete, mais plutôt du côté de la gare maritime. Nous ne sommes pas — je le dis, mais je dois rencontrer Georges Puchon — satisfaits de cette proposition parce que les travaux vont durer 2 ans, et pour ma part, je ne vois pas nos mamans rester 2 ans dans cette situation provisoire. Nous sommes donc en train de rechercher d'autres solutions pour qu'elles puissent continuer à exposer leurs produits et les vendre de manière convenable. Nous avons été approchés par le gestionnaire du centre Vaima qui nous propose éventuellement des espaces pour qu'elles puissent exposer leurs produits le temps de travaux. Et puis, je vais me rapprocher également de la commune de Papeete pour trouver des solutions.

Le président : Merci, Madame la ministre.

La discussion étant terminée et en l'absence d'amendement, je mets aux voix l'ensemble de la délibération. Qui est pour ? À l'unanimité. L'ensemble de la délibération est adopté par 21 voix pour.

RAPPORT N° 108-2017 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2016 DE LA CHAMBRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE LAGONAIRE ET AFFECTATION DE SON RÉSULTAT  
(Cf. annexe)

**Procédure d'examen simplifiée**

Le président : Nous passons au 7<sup>e</sup> dossier, le rapport n° 108-2017 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2016 de la Chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire et affectation de son résultat.

Je vais demander à Madame la représentante Teapehu de présenter directement son rapport et notamment les échanges qui ont eu lieu lors de la commission de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de l'élevage et du développement des archipels.

Merci, Madame Teapehu.

M<sup>me</sup> Teapehu Teahu : *Bonjour, Monsieur le président. Mesdames les ministres, chers collègues, bonjour à tous.*

À l'issue de l'exercice 2016, le compte financier de la chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire présente un résultat global négatif de 13 103 442 F CFP. Ce solde excédentaire vient diminuer le fonds de roulement de l'établissement de 14,4 % qui passe de 93 305 112 F CFP (situation de 2015) à 80 201 670 F CFP.

De plus, on peut constater une situation négative en opérations de fonctionnement pour un résultat de - 14 024 987 F CFP et positif en investissement de 921 545 F CFP. Dans la mesure où le résultat de la section de fonctionnement présente un déficit de 14 024 987 F CFP, il convient de procéder à l'affectation au débit du compte 1068 « Autres réserves » de cette somme de - 14 024 987 F CFP pour constatation des résultats de l'exercice 2016.

L'examen de ce dossier par la commission de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de l'élevage et du développement des archipels dans sa commission du 31 août 2017 a été l'occasion aussi pour les membres d'aborder les points suivants :

- La répartition du matériel de l'établissement dans les archipels qui en sont demandeurs, notamment aux Îles-Sous-le-Vent et aux Australes car il a été remarqué que le matériel est principalement centralisé sur Tahiti et Moorea. Une réglementation est en cours d'élaboration afin de permettre à l'établissement de bénéficier de ressources propres pouvant être issues de locations ou de mises à disposition dudit matériel.

- L'obtention de la carte agricole par les agriculteurs permettant de professionnaliser la filière et de responsabiliser les détenteurs depuis la mise en place de son paiement. À la lumière des difficultés rencontrées lors de l'octroi des dites cartes annualisées, une réflexion est menée afin de proroger sa durée de validité à 2 ans sans pour autant que son paiement par tranche ne soit possible. Il a également été rappelé que la détention de cette carte agricole conditionne toutes demandes d'aides de la filière agricole. Néanmoins, il a été constaté une diminution des effectifs en raison des cotisations dues à la CPS et de la requalification du régime de l'agriculteur en tant que non salarié.

- La demande en cours, dans le cadre des travaux de la protection sociale généralisée 2, en faveur de la mise en place d'un régime du secteur primaire qui restera contributif et adapté à la situation professionnelle des personnes. La loi du pays relative aux aides à la filière agricole récemment adoptée permettra d'englober l'ensemble des secteurs primaires.

- La trésorerie actuelle de l'établissement dont il ressort de faibles recettes a entraîné une réflexion sur le statut de la chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire. Ainsi, le prochain statut devrait permettre à l'établissement d'avoir des opportunités d'être plus autonome.

À l'issue des débats, le projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2016 de la chambre d'agriculture et de la pêche lagonaire et affectation de son résultat recueille un vote favorable unanime des membres de la commission.

*Merci.*

Le président : Merci, Madame Teahe.

J'invite Madame Maraea à prendre la parole pour son intervention.

M<sup>me</sup> Emma Maraea : *Merci bien, Monsieur le président. Bonjour à vous en cette nouvelle matinée. Madame la ministre, bonjour. Vous êtes ici présente pour défendre ce dossier. Je souhaite que tout se passe pour le mieux. J'aimerais saluer également mes collègues représentants. Bonne journée à tous ! Bonne journée également à nos agents de l'assemblée ainsi qu'aux collaborateurs ministériels.*

*Je vais intervenir en français, bien que j'aurais très bien pu le faire en langues polynésiennes.*

Le compte financier de la Chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire affiche un résultat négatif d'un peu plus de 13 millions pour l'exercice 2016, en raison notamment d'un titre de recette de 41,5 millions qui n'a pas été émis à temps comme nous l'a expliqué le rapporteur de ce dossier. Cette situation sera régularisée pour le compte financier 2017. En attendant, même si cela a bien évidemment diminué le fonds de roulement de la Chambre, celui-ci reste conséquent avec plus de 80 millions F CFP inscrits au compteur.

Ce qui est plus préoccupant, c'est la diminution impressionnante du nombre de cartes professionnelles CAPL qui sont passées de plus de 17 000 en 2013 à seulement 2 057 en 2016 réparties ainsi : 671 aux Îles-du-Vent, 661 aux Îles-Sous-le-Vent, 231 aux Tuamotu-Gambier, 237 aux Australes, et 257 aux Marquises. Quant aux pêcheurs lagonaire, ils sont tombés de plus de 2 000 à 169 l'an passé. *Eh oui !* On explique notamment ce désamour depuis la décision de faire payer cette fameuse carte CAPL 3 000 F CFP. Ce n'est pas un prix excessif en soi et cela ne pose pas de souci pour les gros agriculteurs, mais pour les plus petites structures, et pour les personnes des îles qui souvent jonglent entre l'agriculture et la pêche, c'est plus compliqué car, dans le même temps, ils doivent s'acquitter de 7 500 F CFP pour cotiser au régime des non salariés de la CPS. Résultat, beaucoup ont préféré rendre leurs cartes.

En effet, si la situation financière du pays est aujourd'hui assainie, n'oublions pas que sa trésorerie en a souffert pendant quelques années et que nous avons dû nous mettre au régime strict pour pouvoir redresser la situation. Par effet domino, les gens se sont éloignés des cartes CAPL car, finalement, ils n'y trouvaient plus leur intérêt puisqu'il n'y avait plus d'aides à la clé, ou très peu. Mais des solutions existent. D'abord, je vous rappelle que nous avons adopté 2 lois du pays le mois dernier pour octroyer des aides à l'agriculture et à la pêche. Elles seront promulguées à la fin de ce mois de septembre. Cela permettra de rendre cette carte CAPL plus attractive car elle est la condition *sine qua non* pour l'obtention d'une aide du pays. Il est également prévu de prolonger la durée de validité de cette carte de 1 à 2 ans pour faire gagner du temps et de l'énergie aux gens des îles.

Sachez par ailleurs que le ministère travaille sur le statut de l'emploi saisonnier agricole et réfléchit à la possibilité de mettre en place un nouveau régime pour le secteur primaire dans le cadre des négociations en cours avec la CPS pour la réforme de la PSG. Mais attention, il ne s'agit pas de créer un 4<sup>e</sup> RSPF, mais bien un nouveau régime contributif qui soit adapté à la situation professionnelle de ces personnes et à la saisonnalité de leurs revenus. Ils auront donc des cotisations à payer à la CPS

mais elles seront davantage en adéquation avec ce qu'ils gagnent, et ils pourront bénéficier des aides du pays.

Voilà, mes chers collègues, les commentaires que je souhaitais partager avec vous. Et je tiens à remercier le gouvernement pour toutes ces initiatives en faveur d'un secteur primaire qui a souvent été délaissé.

*Je vous remercie de votre aimable attention et vous adresse mes salutations.*

Le président : *Merci, Madame Maraëa.*

*Madame Viriamu, vous avez la parole.*

M<sup>me</sup> Yolande Viriamu : *Merci. Merci, président. Bonjour, Madame la ministre.*

Nous voilà à présent appelés à nous prononcer sur le compte financier de la chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire pour l'exercice 2016.

La CAPL bénéficie d'une subvention du pays qui représente, pour l'année 2016, près de 92 % de ses ressources en fonctionnement. Les produits d'activités de la chambre qui représentent quasiment le reste des recettes sont composés essentiellement des inscriptions au registre de la prestation « marché du terroir ».

On constate néanmoins qu'un incident s'est produit au niveau de l'inscription d'une dotation supplémentaire de 41 500 000 F CFP qui aurait permis de conserver un résultat excédentaire, mais qui sera finalement régularisé sur l'exercice 2017. Les frais de personnels représentent quant à eux plus de la moitié des dépenses de la chambre. Malgré de gros efforts pour réduire ses dépenses, la CAPL peut difficilement faire mieux sans impacter sur son efficacité, d'autant plus que 7 postes sont actuellement vacants, dont 2 de catégorie A, 3 en catégorie C et 2 en catégorie D. Si toutefois ces postes venaient à être pourvus, cela viendrait augmenter à nouveau les dépenses en personnels.

Pour l'exercice 2016, la CAPL s'en sort donc avec un résultat global déficitaire de 13 103 442 F CFP. Pour autant, le fonds de roulement, lui, reste positif de plus de 80 millions. Aussi, le groupe TAHOERA'A HUIRAATIRA votera favorablement ce compte financier.

*Je vous remercie.*

Le président : *Merci bien, Madame Viriamu.*

Pour le groupe UPLD, Madame Flores-Tahiata.

M<sup>me</sup> Chantal Flores-Tahiata : *Madame la ministre, Monsieur le président, recevez mes salutations.*

*Mon intervention sera très courte, car tout a quasiment été dit par les collègues qui m'ont précédée. Tout ce que je retiens ici c'est l'insuffisance des crédits alloués à la chambre pour lui assurer un fonctionnement optimal. Le deuxième point qui n'a pas été évoqué dans les interventions précédentes, c'est la question de la formation. En effet, la question de la formation a été évoquée en commission. C'est peut-être ce qui manque à nos agriculteurs. Et troisièmement, j'encourage la direction de la Chambre à tout mettre en œuvre pour protéger nos agriculteurs, nos pêcheurs et nos concitoyens en général dans le cadre de la réforme à venir.*

*Voilà tout. Merci.*

VM

Le président : *Merci beaucoup, Madame Flores-Tahiata.*

Madame la ministre.

M<sup>me</sup> Priscille Tea Frogier : *Bonjour* à tous et à toutes.

Je voudrais excuser mon collègue ministre des ressources primaires qui m'a demandé de défendre le dossier. Mais, en définitive, il y a peu de chose à défendre puisque vous vous êtes exprimés largement. Vous avez soulevé les points qui restent des points de vigilance et sur lesquels le ministre des ressources primaires a commencé à travailler.

Vous avez évoqué le statut de l'agriculteur, qu'il soit sous un régime saisonnier ou professionnel qui fait l'objet d'une discussion avec la Caisse de prévoyance sociale dans le cadre de la PSG 2, et notamment dans la mise en place d'un régime contributif. Il a déjà avancé sur cette question.

Vous avez évoqué également la problématique de la carte professionnelle, la carte d'agriculteur et de pêcheur lagonaire, avec les chiffres qui ont été portés à votre connaissance en commission et qui font l'objet de la réflexion beaucoup plus globale d'un régime qui soit incitatif au niveau de cette carte, de manière à pouvoir, à partir de cette carte, bénéficier des aides. Et vous avez évoqué les 2 lois du pays qui ont été donc adoptées dernièrement par l'assemblée.

On voit bien que le ministre en charge des ressources primaires a une stratégie vis-à-vis de ce secteur des ressources primaires en se focalisant sur les professionnels des 2 secteurs concernés, le secteur de l'agriculture qui comprend les forestiers et les éleveurs, mais également celui la pêche lagonaire. Et, évidemment, ces éléments s'expriment surtout au travers de cet organe consultatif et représentatif des intérêts des professionnels en question qui est la Chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire.

S'agissant du point relatif à l'insuffisance de moyens vis-à-vis de cette Chambre de l'agriculture, on voit bien que la subvention du pays représente 70 % des recettes de Chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire à peu de choses près. Les dépenses en termes de ressources humaines représentent un peu plus de 50 %. On voit bien qu'en définitive, la Chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire, cet établissement public administratif, est bien soutenu, et que les efforts sont mis en place par rapport aux missions qu'elle a à remplir en tant qu'organe consultatif et représentatif des intérêts des agriculteurs et des pêcheurs lagonaires et extension.

Je n'irai pas plus loin puisque, sur le volet de la formation, il y a également une politique qui est développée par mon collègue ministre des ressources primaires, peut-être plus en lien avec un établissement de formation qui est celui de 'Opunohu. Il conviendrait peut-être, à ce moment-là, qu'il puisse venir vous faire un exposé sur l'ensemble de la formation, y compris continue, des professionnels des secteurs concernés.

Merci beaucoup.

Le président : Merci, Madame la ministre.

Monsieur Jacquie Graffe, vous avez demandé la parole.

M. Jacquie Graffe : Monsieur le président, *merci*.

Je déplore un peu le fait que lorsqu'il y a un dossier qui passe à l'assemblée, le ministre qui a en charge ce dossier n'est pas là. Nous avons, au niveau de notre système de travail, un ministre qui est chargé des relations avec l'assemblée. En principe, c'est lui qui doit défendre le dossier en séance plénière. Alors, je ne comprends pas pourquoi les ministres ne sont pas là. C'est Madame Tea Frogier — que je remercie d'ailleurs — qui défend les dossiers. Ce n'est pas comme cela qu'on devrait le faire.

Merci.

Le président : Merci, Monsieur Jacquie Graffe.

Plus d'interventions ?...

M<sup>me</sup> Priscille Tea Frogier : Monsieur le président, est-ce que je peux, s'il vous plaît, intervenir ?

Le président : Madame le ministre.

M<sup>me</sup> Priscille Tea Frogier : La ministre en charge des relations avec les institutions fait le lien avec le gouvernement. En l'occurrence — parce que cela va être le cas également pour un des dossiers suivants —, mon collègue ministre de la santé et de la solidarité ne pouvant être présent, me demande de défendre les comptes financiers de l'Institut d'insertion médico-éducatif. J'ai effectivement accepté d'être présente pour éviter que, sur ce genre de dossier, on fasse un report. Mais, mes 2 collègues... Ce n'est pas nécessairement la ministre en charge des relations avec les institutions... Elle a pris l'attache du ministre Tearii Alpha et du ministre Jacques Raynal qui avaient véritablement une impossibilité aujourd'hui. Les 2 ministres m'ont donc demandé si je pouvais défendre leurs dossiers, s'agissant de comptes financiers. J'ai accepté tout en me réservant la possibilité de leur référer ensuite quant à des demandes bien précises des représentants de l'assemblée de la Polynésie française.

Merci.

Le président : Merci, Madame la ministre. Nous avons adopté ce changement-là lorsque nous avons débuté notre séance et nous avons fait part de la défense de ces dossiers-là par Madame Tea Frogier. Nous avons voté ce déroulé.

La discussion étant terminée, et en l'absence d'amendement, je mets aux voix l'ensemble de la délibération. Qui est pour ?... À l'unanimité. L'ensemble de la délibération est adopté par 21 voix pour.

RAPPORT N° 109-2017 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC « VANILLE DE TAHITI » POUR L'EXERCICE 2016 ET AFFECTATION DE SON RÉSULTAT (Cf. annexe)

### **Procédure d'examen simplifiée**

Le président : Nous passons au 8<sup>e</sup> dossier, le rapport n° 109-2017 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'établissement public « Vanille de Tahiti » pour l'exercice 2016 et affectation de son résultat.

Je vais demander à Madame Emma Maraea de présenter son rapport, et notamment les échanges qui ont eu lieu lors de la commission de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de l'élevage et du développement des archipels. Merci. Madame Maraea.

M<sup>me</sup> Emma Maraea : Merci, Monsieur le président.

— Présentation des travaux en commission —

Je vous invite, d'ailleurs, mes chers amis, à voter favorablement pour cette délibération. *Merci.*

Le président : Merci, Madame Maraea.

J'invite l'intervenant du TAHOERA'A... Madame Viriamu.

M<sup>me</sup> Yolande Viriamu : *Merci, Monsieur le président. Madame la ministre, bonjour.*

Il nous est à présent demandé d'approuver le compte financier de l'EPIC Vanille, établissement créé en 2003 afin de suivre toutes les étapes de la production, de la commercialisation et de la promotion de notre or noir en passant par le contrôle de sa qualité.

Si beaucoup ont été choqués par le prix actuel du kilo de vanille de Tahiti (57 600 F CFP en juillet), il faut relever que celui de Madagascar, qui a toujours été moins élevé que le nôtre, a récemment dépassé les 70 000 F CFP. Madagascar, qui a une part de marchés beaucoup plus importante que notre vanille locale, soit environ 80 %, a vu son prix flamber face à une baisse de la production. Cette baisse de production est mondiale, elle nous touche également.

Et comme vous le savez, depuis quelques années, l'EPIC Vanille s'attache à mettre en place des installations dans les îles pour leur culture sous ombrières principalement, et par conséquent, relancer la production. Outre Tahaa, surnommée l'île vanille, c'est dans les îles de la Société que se concentrent les producteurs. Cependant, l'établissement souhaite développer l'activité dans l'archipel des Marquises et aux Tuamotu. Un projet intéressant qui pourrait, avec les différences de climat et d'environnement, jouer sur la qualité et le goût raffiné de cette ressource.

La labellisation de la vanille de Tahiti devrait bientôt aboutir, ce qui est une autre bonne nouvelle. Tout autant que notre destination touristique, la vanille de Tahiti doit, selon nous, rester un produit de luxe, puisque nous n'avons pas la capacité de produire autant que d'autres pays.

Sur le compte financier lui-même, nous n'avons pas d'observations particulières. Les ressources humaines représentent plus de la moitié des dépenses totales de l'EPIC avec un montant de 146 412 138 F CFP pour 35 postes budgétaires. Sur les 108 millions de dépenses, hors ressources humaines, presque 48 millions sont consacrés au plan de relance. Il constitue ainsi le plus gros poste de dépense. Avec un résultat d'exploitation excédentaire de 1 288 456 F CFP, l'EPIC Vanille conserve un fonds de roulement positif de plus de 26 millions F CFP.

Par conséquent, le TAHOERA'A vote favorablement pour ce rapport. *Merci beaucoup.*

Le président : *Merci bien, Madame Viriamu.*

Madame Flores.

M<sup>me</sup> Chantal Flores-Tahiata : *Merci, Monsieur le président.*

Juste quelques points par rapport à ce compte financier. J'ai retenu, pour l'exercice 2016, l'augmentation significative du volume de production de plus de 51 % par rapport à l'année précédente, soit 2015. Mais on doit relativiser ce chiffre qui peut paraître excellent si on se penche sur les données qui étaient mises à notre disposition, à savoir qu'en 2016, la production était de 25 tonnes et entre 2013 et 2014, 30 tonnes. Donc, en quelques sortes, c'est un retour à la normale des quantités produites que nous pouvons observer en 2016 après une baisse en 2015 sans doute causée, en grande partie, par le climat.

Voilà, *Madame la ministre*, ce que je voulais dire. Et puis, évidemment, le résultat a un impact sur le fonds de roulement.

*Merci.* On va voter pour.

Le président : *Merci, Madame Flores-Tahiata.*

Madame Amaru.

M<sup>me</sup> Patricia Amaru : Merci, Monsieur le président. Madame la ministre, mes chers collègues, *bonjour*.

L'établissement public à caractère industriel et commercial dénommé « Vanille de Tahiti » a dégagé en 2016 un résultat bénéficiaire pour la section de fonctionnement à hauteur de 1 288 456 F CFP. Cette situation contraste singulièrement avec les opérations en capital qui, elles, sont déficitaires de plus de 54 millions F CFP. Mais renseignements pris, il ne s'agit en fait que d'un juste retour des choses. En 2004, en effet, l'établissement s'était vu octroyer une subvention de 200 millions. Or, les dépenses n'avaient pas été réalisées à ce niveau, d'où la restitution aujourd'hui d'un trop-perçu dans les caisses du pays. Seule conséquence dommageable à laquelle il convient de remédier au plus vite, le fonds de roulement a désormais atteint son niveau le plus bas depuis 2011, soit un peu plus de 26 millions, bien en deçà du besoin de couverture correspondant à 3 mois de fonctionnement.

Ceci étant dit, du point de vue purement budgétaire, je reste intimement persuadé que la vanille tahitienne a de beaux jours devant elle ! En 2016, la production a retrouvé son rythme de croisière, autour de 25 tonnes, même si, au gré des aléas, notamment climatiques, celle-ci peut encore varier à la baisse comme cela risque d'être encore le cas en 2017.

Toujours est-il que la vanille occupe aujourd'hui le 5<sup>e</sup> rang des ressources locales à l'exportation avec un gain de 464 millions F CFP en 2016, en hausse de 35 %, mais loin derrière, il est vrai, les ventes de produits perliers, de poisson, d'huile de coprah ou encore de noni.

Que dire du prix du kilo de vanille mûre, sinon qu'il ne peut que monter. En 2016, il se situait autour de 6 000 F CFP. Cette année, il varierait entre 10 000 et 15 000 F CFP. La chute de la production de Madagascar y est-elle pour quelque chose ? Tant mieux pour les producteurs et pour la promotion du secteur primaire en général. Mais le maître-mot doit rester le respect de la qualité pour que notre produit soit reconnu et apprécié à l'international. Dans cette perspective, l'attribution d'un label attendu pour le 2<sup>d</sup> semestre 2018 devrait nous fournir de nouveaux atouts. La rédaction du cahier des charges avec le précieux concours de l'Institut national des appellations d'origine est en cours.

Enfin, félicitons le gouvernement pour le déblocage, au dernier collectif, d'une enveloppe de 20 millions F CFP destinée à étendre la culture de vanille sous ombrières à l'archipel des Tuamotu et des Marquises. 11 sites pilotes ont été choisis et nous verrons bien, dans les mois qui viennent, si toutes les conditions sont réunies pour faire jaillir de nouveaux filons d'or noir.

Je vous remercie de votre attention.

Le président : Merci, Madame Amaru. Madame le ministre, vous voulez intervenir ?

M<sup>me</sup> Priscille Tea Frogier : Je souhaitais simplement confirmer l'effort en matière de promotion et de commercialisation qui a été réalisé par l'établissement Vanille de Tahiti dont je suis la vice-présidente du conseil d'administration.

Effectivement, des missions sont attribuées à cet établissement public à caractère industriel et commercial que la direction s'efforce, sous la tutelle du ministère, de poursuivre et de conforter.

Vous avez évoqué également un dossier très important qui est celui de la labellisation qui est attendue et dont on parle depuis longtemps et que l'on commence, au niveau du ministère — puisqu'ils en parlent —, à voir se concrétiser, puisque le cahier des charges va être finalisé au 2<sup>d</sup> semestre 2018. Tout cela va effectivement dans le bon sens.

Évidemment, on ne peut donc que déplorer que, finalement, des opérations qui aient pu être programmées, en définitive, c'est plusieurs années plus tard qu'on régularise la situation. Mais bon, toujours est-il qu'à un moment, effectivement, il convient de régulariser la situation. C'était le cas sur la Chambre de l'agriculture, c'est le cas aujourd'hui également sur l'établissement Vanille de Tahiti.

En tout cas, merci de votre vote bienveillant quant à ce compte financier 2016.

Le président : Merci, Madame la ministre. La discussion étant terminée et en l'absence d'amendement, je mets aux voix l'ensemble de la délibération. Qui est pour ?... À l'unanimité. L'ensemble de la délibération est adopté par 21 voix pour.

Avant d'étudier le prochain rapport, j'invite la vice-présidente de la commission permanente, Madame Sylvana Puhetini, à venir me remplacer au perchoir pour me permettre de présenter le rapport suivant.

oOo

Il est procédé à un changement de présidence.

oOo

PRÉSIDENCE DE Madame Sylvana Puhetini,  
vice-présidente de la commission permanente de l'assemblée de la Polynésie française.

oOo

RAPPORT N° 105-2017 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER ET AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'INSTITUT D'INSERTION MÉDICO ÉDUCATIF POUR L'EXERCICE 2016 (Cf. annexe)

#### **Procédure d'examen simplifiée**

La présidente : Merci à John Toromona de permettre de m'asseoir, une fois au moins, sur ce fauteuil. (*Rires*) Madame la ministre, *bonjour*.

Nous passons au rapport suivant n° 105-2017 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier et affectation du résultat de l'Institut d'insertion médico-éducatif pour l'exercice 2016. Madame la ministre, vous voulez exposer l'économie générale du projet ? Sinon, je demande au rapporteur, Monsieur John Toromona, de présenter son rapport, et notamment les échanges qui ont eu lieu lors de la commission de la santé, de la solidarité, du travail et de l'emploi.

M. John Toromona : Merci, Madame la présidente.

— Présentation des travaux en commission —

La présidente : Merci, Monsieur Toromona.

Y a-t'il des intervenants pour le TAHOERA'A ? Oui, Madame Élise Vanaa.

M<sup>me</sup> Élise Vanaa : Merci, Madame la présidente. Madame la présidente de l'assemblée de la Polynésie... de la commission permanente, Madame la ministre, chers collègues, cher public, *bonjour*.

Nul besoin de refaire une présentation de l'Institut et de ses missions ô combien louables et appréciées par les familles qui se sentent parfois dépassées par l'éducation d'un enfant pas comme les autres.

L'IIME, comme à son habitude, nous présente un compte financier exemplaire, malgré un résultat négatif qui s'explique par des investissements nécessaires sur les différents sites : remplacements de clôtures, remises aux normes, travaux d'alimentation électrique, ou encore peinture. Cependant, il est important de noter que ces investissements se font sur les fonds propres de l'Institut et ne bénéficient d'aucune aide.

La subvention du pays de 372 millions s'inscrit en fonctionnement. Avec les ressources propres qui représentent 138 854 118 F CFP et les ressources exceptionnelles, dont, notamment, la participation de la commune de Taravao à hauteur de 2 505 756 F CFP, le total des recettes s'élève donc à 537 691 544 F CFP. Côté dépenses de fonctionnement, elles se constituent en grande majorité des dépenses en personnel.

Aussi, sans vouloir nous éterniser en compliments, le TAHOERA'A HUIRAATIRA réitère ses félicitations à toute l'équipe de l'Institut et vous assure de son vote favorable.

Je vous remercie de votre attention.

La présidente : Merci, Madame la représentante.

Pour le TAPURA HUIRAATIRA, Monsieur John Toromona.

M. John Toromona : Merci, Madame la présidente. Madame la ministre, Mesdames et Messieurs les représentants de l'assemblée, chers collègues, *bonjour*.

Malgré un résultat négatif de 13 millions et demi pour l'exercice 2016, dû notamment à des retards de remboursement par la CPS, le compte financier de l'IIME est exemplaire avec un fonds de roulement qui se situe à hauteur de 362 308 975 F CFP et qui permet de poursuivre les travaux de remise aux normes des différents sites d'accueil de l'Institut. Car, comme l'a souligné le rapporteur de ce dossier, l'IIME ne recourt plus au financement du pays pour assurer ses opérations d'investissements qui sont donc possibles grâce aux réserves issues de l'affectation du fonds de roulement et aux amortissements annuels de l'établissement.

Vous le savez, l'IIME dispose de 3 sites sur l'île de Tahiti, à Pirae, Paea et Taravao, pour prendre en charge des enfants et adolescents en situation de handicap ou d'inadaptation et qui sont âgés de 4 à 20 ans. Cette année 2016 a été marquée, comme je vous le disais plus haut, par tous les travaux de remise aux normes de ses structures, notamment en ce qui concerne la sécurité.

L'implication des parents est cruciale et j'ai été ravi d'entendre le directeur de l'Institut nous dire qu'ils étaient en effet beaucoup plus présents depuis 2 ans, ce qui permet une meilleure cohésion entre les équipes de l'IIME et les familles. Le sport est par ailleurs davantage mis en avant car c'est un moyen pour ces enfants présentant un handicap mental de se construire en reprenant confiance en eux et en comprenant que leur différence n'est pas un frein à leur épanouissement.

Comme l'a souligné ma collègue Armelle Merceron en commission, le rapport d'activité de l'établissement indique que 48 enfants, soit 26 %, ont un handicap acquis. Autrement dit, ce sont des enfants qui ne sont pas nés avec un handicap mais qui se retrouvent à l'IIME en raison de problèmes de violences familiales, de carences éducatives ou de manque de soins. D'où l'importance, encore une fois, de mettre l'accent sur l'éducation, car vous conviendrez avec moi qu'il n'est pas normal que ces enfants finissent par recevoir une éducation spécialisée alors qu'ils avaient toutes les cartes en main à leur naissance.

On peut en tout cas se réjouir — et je finirai là-dessus — que les effectifs de l'établissement aient diminué, car cela veut tout simplement dire que l'intégration scolaire de ces enfants en difficulté se fait beaucoup plus facilement aujourd'hui.

Je vous invite donc à approuver ce compte financier de l'IIME pour l'exercice 2016. *Merci*.

La présidente : Merci, Monsieur le représentant. Pour l'UPLD, Madame Éliane Tevahitua.

M<sup>me</sup> Éliane Tevahitua : Merci, Madame la présidente.

Comme chaque année, nous examinons le compte financier de l'Institut d'insertion médico-éducatif. Je ne reviendrai pas sur les missions de cet établissement public administratif créé il y a près de 30 ans et dédié à nos enfants handicapés mentaux, intellectuels et moteurs. Nous les connaissons tous, de même que nous savons où sont implantés ses différents sites sur l'île de Tahiti et que son antenne mobile, le service d'éducation spéciale et de soins à domicile, intervient à domicile et dans les écoles où sont scolarisés nos enfants handicapés.

La politique de l'établissement en matière de prise en charge des enfants a changé. Dorénavant, depuis la fin des travaux, les parents d'enfants handicapés sont systématiquement invités aux réunions concernant leur enfant et ils sont impliqués dans leur suivi éducatif et scolaire. Le sport est devenu une priorité depuis 2 ans comme moyen d'aide à l'enfant handicapé pour se construire.

Au cours de l'année 2016, des travaux de remise aux normes de sécurité ont été réalisés sur les 3 sites de Pirae, Paea et Taravao. La construction d'un Institut médico-professionnel sur fonds propres, dont le projet a été initié en 2016, débutera en janvier 2018 sur le site de Taravao où existe déjà un Institut médico-pédagogique axé sur la scolarité des enfants de 4 à 13 ans. L'IMPro sera destiné aux enfants de 14 ans jusqu'à 20 ans et sera tourné vers l'agriculture biologique pour en faire au mieux un métier ou pour cultiver à domicile.

Sur l'effectif de 188 enfants, SESSAD inclus, suivis par l'IIME en 2016, un chiffre choquant et interpelle au tréfonds de nous-mêmes : 48 enfants, 26 %, soit le quart, ont un handicap acquis après la naissance.

TT

Ils ne sont pas nés porteurs d'un handicap, mais leur handicap a été acquis durant les premières années de leur vie, suite à des violences, des carences éducatives et un manque de soin. Ce ratio de 26 % qui existe depuis 20 ans à l'IIME est vrai également pour l'ensemble des centres accueillant des enfants handicapés. Selon le directeur de l'établissement, la crise actuelle n'arrange pas les choses puisque, effectivement, beaucoup de familles n'ont pas de travail.

Si les effectifs sur les 3 sites ont diminué, par contre la SESSAD a fortement augmenté, démontrant que l'intégration scolaire des enfants handicapés est nettement plus importante aujourd'hui. Ainsi, le personnel peut se recentrer sur ceux qui ont le plus de difficultés.

L'UPLD votera favorablement ce projet de délibération et remercie la direction et le personnel de leur dévouement à l'éducation et à l'apprentissage de nos enfants handicapés. *Merci.*

La présidente : *Merci*, Madame la représentante. J'invite Madame la ministre à répondre aux interventions des représentants. *Merci.*

M<sup>me</sup> Priscille Tea Frogier : *Merci*, Madame la présidente de séance. Je n'ai pas beaucoup de choses à dire puisque, effectivement, vous avez salué les actions qui ont été menées au niveau de cet établissement. Vous avez relevé également que cette stratégie qui est de pouvoir autofinancer les investissements au niveau de cet établissement, c'est véritablement le cas dès 2016 avec les travaux de rénovation sur les 3 sites qui ont été apportés, mais surtout avec ce gros projet effectivement d'IMPro qui va être installé sur le site de Taravao en 2018 et dont les travaux vont démarrer en 2018. Je me ferai le porte-parole, comme chaque année me semble-t-il, à chaque fois qu'on examine effectivement les comptes financiers de cet établissement, des félicitations auprès de la direction de cet établissement et de l'ensemble des directions d'antenne de l'IIME.

*Merci beaucoup.*

La présidente : La discussion étant terminée, en l'absence d'amendement, je mets aux voix l'ensemble de la délibération. Qui est pour ? À l'unanimité. *Merci.*

Ma mission étant accomplie, j'appelle le président à rejoindre son fauteuil.

oOo

Il est procédé à un changement de présidence.

oOo

PRÉSIDENCE DE Monsieur John Toromona  
président de la commission permanente.

oOo

RAPPORT N° 100-2017 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER DU CENTRE DES MÉTIERS D'ART POUR L'EXERCICE 2016 ET AFFECTATION DE SON RÉSULTAT(Cf. annexe)

### **Procédure d'examen simplifiée**

Le président : Merci, Madame Puhetini.

Nous allons continuer avec le rapport n° 100-2017 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier du Centre des métiers d'art pour l'exercice 2016 et affectation de son résultat. Pour cela, je demande à Madame Teapehu Teaha de présenter son rapport, et notamment les échanges qui ont eu lieu lors de la commission du logement, des affaires foncières, de l'économie numérique, de la communication et de l'artisanat.

M<sup>me</sup> Teapehu Teaha : *Merci, Monsieur le président.*

— Présentation des travaux en commission —

*Merci, Monsieur le président.*

Le président : Merci. J'invite l'intervenant du groupe TAHOERA'A... Madame Vanaa.

M<sup>me</sup> Élise Vanaa : Merci, Monsieur le président. *Madame la ministre*, président de notre honorable assemblée, *bonjour. Bonjour, Monsieur le président.*

Nous avons récemment voté la reconnaissance des 2 diplômes qui seront prochainement délivrés par le CMA : le certificat et le brevet polynésien des métiers d'art ; et c'est avec plaisir que nous avons constaté que le brevet, quelle que soit l'option choisie, comporte une unité « économie-gestion ».

Aujourd'hui, nous sommes appelés à nous positionner sur le compte financier de l'établissement. Le résultat d'exploitation représente un excédent de plus de 6 millions F CFP et vient abonder le fonds de roulement pour ainsi le fixer à 41 millions F CFP. Avec tous les efforts fournis, le Centre des métiers d'art ressort la tête de l'eau après avoir cumulé des résultats déficitaires pour les deux derniers exercices, et cela malgré une baisse de la subvention du pays. Le rapport fait état des recettes en fonctionnement constituées à 95 % par cette subvention, le reste se composant des ressources propres et autres ressources.

Avec la reconnaissance des titres par l'État français, le Centre des métiers d'art devrait prochainement conclure une convention avec ce dernier afin de disposer d'enseignants pour les matières dites

générales. Ainsi, leur rémunération restera à la charge de l'État. Les postes de professeurs des enseignements professionnels (sculpture, gravure, vannerie, tatouage), quant à eux, devront alors faire l'objet d'un concours de recrutement afin de pérenniser leur emploi et pouvoir mettre fin aux actuelles conditions d'emploi précaires.

Tous ces efforts pour faire évoluer le Centre en un établissement diplômant sont louables. Par conséquent, le groupe TAHOERA'A HUIRAATIRA se positionnera favorablement pour ce compte financier.

*Je vous remercie de votre attention.*

Le président : Merci, Madame Vanaa. Pour le groupe UPLD, Madame Teura.

M<sup>me</sup> Justine Teura : Merci, Monsieur le président. Madame la ministre, bonjour.

Le résultat global du compte financier du Centre des métiers d'art pour l'exercice 2016 présente un résultat bénéficiaire de plus de 8 millions F CFP. Par conséquent, ce résultat vient augmenter le fonds de roulement de l'établissement. Malgré une subvention du pays à la baisse qui représente 95 % des ressources de l'établissement et un nombre de personnels également réduit, je voudrais féliciter les agents du CMA pour leurs résultats financiers très satisfaisants ainsi que pour l'excellence de leur travail artistique qui ne cesse, d'année en année, de nous émerveiller jusqu'à atteindre une qualité artistique reconnue dans tout le Pacifique, notamment à Hawaï et en Nouvelle-Zélande. Il est clair que la bonne gestion financière de l'établissement accompagne ici une qualité de l'enseignement qu'il nous faut reconnaître et saluer.

L'UPLD votera favorablement pour ce projet de délibération. Merci.

Le président : Merci, Madame Teura. Monsieur Faatau.

M. Félix Faatau : Président, *Madame la ministre, bonjour.*

Je ne serai pas très long sur ce dossier qui n'appelle pas des commentaires de ma part.

Comme vous le savez, le Centre des métiers d'art vit essentiellement de la subvention du pays qui représente à elle seule 95 % des ressources de l'établissement. Les ressources propres quant à elles, autrement dit les recettes issues des droits d'inscription et des élèves stagiaires, ou encore de la vente d'objets d'art confectionnés par leurs soins représentent près de 5 millions F CFP en 2016.

Il existe déjà des formations payantes pour auditeurs libres, mais comme nous l'avons suggéré en commission législative, ne pourrions-nous pas envisager par exemple de mettre en place des stages payants pendant les vacances scolaires afin d'enregistrer davantage des recettes. C'est une piste qui mérite d'être explorée à mon sens.

Dans le compte financier qui nous est présenté ici, on constate une diminution du nombre d'enseignants, mais cela n'impactera pas sur les nouvelles formations proposées, à savoir le certificat polynésien des métiers d'art ou le brevet polynésien des métiers d'art, deux diplômes désormais reconnus par l'État. Je vous rappelle en effet que nous avons adopté, en commission permanente du 10 août dernier, le projet de délibération visant à cette reconnaissance par l'État et permettant d'ouvrir la voie de la professionnalisation à ces futurs diplômés qui verront ainsi leurs compétences reconnues à l'étranger. Les effectifs actuels seront suffisants pour assurer ces formations, d'autant qu'il faut savoir que tous les modules d'enseignement général seront dispensés par des enseignants du 2<sup>d</sup> degré qui seront mis à disposition. Les formateurs du CMA seront ainsi uniquement focalisés sur l'enseignement professionnel. Comme cela a été souligné en commission, le problème lié aux ressources humaines auquel se trouve confronté le CMA réside dans le fait que la majorité des agents sont des agents ANT en CDD. Mais, bonne nouvelle ! Des concours seront ouverts l'année prochaine afin de recruter et de

titulariser des formateurs pour les différents centres, que ce soit au CMA, au CFPA, ou encore au CMMPF (Centre des métiers de la mer de la Polynésie française).

Je conclurai sur cette note positive et je vous invite, mes chers collègues, à approuver ce compte financier 2016.

*Merci.*

Le président : Merci, Monsieur Faatau. Madame la ministre.

M<sup>me</sup> Priscille Tea Frogier : Non, simplement, effectivement, puisque bon, en gros, nous avons un compte financier qui est en résultat global excédentaire, donc il n'y a pas de difficulté majeure sur ce compte financier. Simplement, effectivement pour remercier les représentants à l'assemblée, pour également le soutien qu'ils ont pu apporter lors de la présentation des dossiers quant au certificat polynésien, CPMA, des métiers d'art et au brevet polynésien des métiers d'art, y compris jusqu'à la phase reconnaissance, cette demande de reconnaissance par l'État. Ça fait partie effectivement de la stratégie qui a été développée vis-à-vis de cet établissement. Et aujourd'hui on démontre que nous sommes bien dans cette rigueur de gestion, y compris en termes de moyens humains et de professionnalisation véritablement, d'atteinte de cette certification on va dire professionnelle, donc cette professionnalisation de nos élèves stagiaires.

*Merci.*

Le président : Merci, Madame la ministre.

La discussion étant terminée et en l'absence d'amendement, je mets aux voix l'ensemble de la délibération. Qui est pour ? À l'unanimité. L'ensemble de la délibération est adoptée par 21 voix pour.

RAPPORT N° 102-2017 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2016 DU GROUPEMENT DES ÉTABLISSEMENTS DE POLYNÉSIE POUR LA FORMATION CONTINUE « GREPFOC » ET AFFECTATION DE SON RÉSULTAT (Cf. annexe)

### **Procédure d'examen simplifiée**

Le président : Nous passons au 11<sup>e</sup> dossier, le rapport n° 102-2017 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2016 du groupement des établissements de Polynésie pour la formation continue « GREPFOC » et affectation de son résultat et je demande à Monsieur Félix Faatau de présenter son rapport, et notamment sur les échanges qui ont eu lieu lors de la commission de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports.

Monsieur Faatau.

M. Félix Faatau : *Bonjour.*

— Présentation des travaux en commission —

En conséquence, je vous invite, chers collègues, à adopter le projet de délibération ci-joint. *Merci.*

Le président : Merci. J'invite Madame Nuupure pour son intervention.

M<sup>me</sup> Juliette Matehau-Nuupure : *Merci et bonjour,* Monsieur le président. *Bonjour,* Madame la ministre. Chers collègues, *bonjour.*

Pour la deuxième année consécutive, le groupement des établissements de Polynésie pour la formation continue affiche un déficit au niveau de la section de fonctionnement et non des moindres puisqu'il totalisait 7 811 113 F CFP à l'issue de l'exercice 2016. Cette situation qui n'est certes pas satisfaisante de l'aveu même de la direction n'enlève rien à la détermination de celle-ci de redresser la barre. Loin de moi l'idée, mes chers collègues, de trouver des circonstances atténuantes au déséquilibre budgétaire du GREPFOC, mais force est d'admettre, tout d'abord, que l'établissement ne perçoit aucune subvention du pays et qu'il doit par conséquent s'en remettre à ses seules ressources propres.

Soulignons ensuite que les effectifs du GREPFOC restent limités à 6 agents alors que le recrutement d'un second conseiller en formation continue ne serait pas du luxe, ne serait-ce que pour se déplacer dans les îles ou encore afin d'organiser un meilleur suivi des personnes formées et s'assurer ainsi de leur bonne insertion dans le monde du travail.

Indépendamment d'une gestion saine, il ressort surtout que l'organisme n'a pas pu réaliser ses prévisions, ce qui explique en partie le déficit 2016. En d'autres termes, les recettes ont atteint 115 285 089 F CFP alors même que ses responsables en attendaient près de 130 millions, soit globalement un taux de réalisation de 89 %.

Comme on peut le voir dans le dossier de présentation, les pertes financières les plus importantes se situent au niveau des formations individuelles payantes où les abandons pour raisons diverses sont les plus fréquents. Celles et ceux qui aspirent à se reconvertir professionnellement parlant semblent éprouver de plus en plus de difficultés à financer leur formation.

Mais le principal point noir dans la gestion du GREPFOC réside dans le montant des créances à percevoir. Au 31 décembre 2016, il s'établissait à près de 42 millions F CFP, mais les efforts visant à recouvrer ces sommes commencent à porter leurs fruits.

Tels sont les quelques commentaires que m'inspire l'étude du compte financier 2016 du GREPFOC que je vous demande d'approuver à l'unanimité, comme ce fut d'ailleurs le cas en commission législative le 24 août dernier.

Je vous remercie de votre attention.

Le président : Merci, Madame Nuupure.

Pour le groupe TAHOERA'A. Madame Viriamu.

M<sup>me</sup> Yolande Viriamu : *Monsieur le président, Madame la ministre, je vous prie de recevoir mes salutations.*

Il nous est demandé d'approuver, comme chaque année, le projet de délibération portant adoption du compte financier et affectation de son résultat du groupement des établissements de Polynésie pour la formation continue « GREPFOC ».

Créé en 2003, le GREPFOC a pour objet d'assurer toutes les actions de formation continue et de promotion sociale des adultes ou des jeunes engagés dans la vie active ou qui s'y engagent, répondant de surcroît aux demandes des entreprises, des collectivités, des services publics, comme des particuliers. Relevant de la tutelle du ministère en charge de l'éducation, le GREPFOC fait appel en priorité, pour assumer sa mission, aux moyens des établissements publics d'enseignement du 2<sup>d</sup> degré.

Concernant l'examen de ce projet de délibération, s'il fallait résumer en quelques mots la situation financière de l'établissement sur son exercice 2016, ce serait sans nul doute « encourageant et peut mieux faire ». En effet, malgré un résultat financier déficitaire et des difficultés rencontrées dans son fonctionnement, notamment dans la gestion des effectifs stagiaires et de ses ressources humaines en

sous effectif chronique, l'établissement parvient malgré tout à sortir la tête de l'eau au prix d'importants efforts financiers.

Parmi les faits marquants de l'exercice considéré, il est à souligner cette baisse significative des effectifs stagiaires passant de 1642 en 2015 à 1205 en 2016. Ce chiffre paraît bien sûr étonnant compte tenu de la conjoncture et d'un marché de l'emploi local toujours en berne. Un travail de réflexion pourrait être utile à cet égard pour identifier les causes de cette désaffection de la formation au niveau des prestations payantes ou encore au niveau de la communication auprès des entreprises ou des collectivités en leur proposant des cartes de formations adaptées.

En parallèle néanmoins, il nous a été confirmé en commission la poursuite des actions de recouvrement, ceci afin de limiter les créances douteuses et ainsi contenir la chute des ressources propres de l'établissement passant de 124 192 236 F CFP en 2015 à 115 285 089 F CFP en 2016.

Pour 2016 le GREPFOC explique son déficit par le fait également de certaines régularisations budgétaires effectuées et en rapport avec des opérations relatives à l'exercice antérieur. Cependant, l'établissement peut encore compter sur un fonds de roulement qui passe en 2016 à 28 695 006 F CFP, mais qui s'amenuise d'année en année. La vigilance est donc de mise pour la direction, puisque son fonds de roulement ne correspondant plus qu'à 89 jours de fonctionnement alors qu'il était de 104 jours l'année précédente.

Les ambitions de l'établissement restent toujours celles de former le plus grand nombre en tenant compte des besoins du marché et notamment du cap économique privilégié du gouvernement. Si, *a priori*, les secteurs du tourisme, de l'aquaculture et de l'environnement durable semblent ainsi favorisés, encore faut-il disposer des moyens humains et techniques adaptés. La formation professionnelle est une condition indispensable à l'insertion professionnelle des jeunes sans diplôme et donc un palliatif au chômage.

En d'autres termes, mon groupe ne peut qu'encourager la poursuite des activités de l'établissement tout en l'appelant à rester vigilant. *Je vous remercie de votre attention.*

Le président : *Merci bien, Madame Viriamu.* Madame Flores-Tahiata.

M<sup>me</sup> Chantal Flores-Tahiata : *Merci*, président.

Si je rejoins mes 2 collègues dans leurs propos, je voulais quand même relever que l'établissement est le seul établissement qui ne reçoit pas de subvention du pays, et que, malgré la concurrence, les formations d'apprentissage se développent. On ne peut donc qu'encourager la direction dans le travail de recouvrement des impayés pour pouvoir combler les déficits. Voilà, *Madame la ministre. Merci.*

Le président : *Madame la ministre*, je vous donne la parole.

M<sup>me</sup> Priscille Tea Frogier : *Merci.*

Ce que je voudrais rajouter c'est qu'effectivement, historiquement, le GREPFOC, on va dire, s'inscrit dans la sphère éducative, et c'est pour ça qu'il est sous tutelle du ministre de l'éducation. C'était pour permettre de pouvoir disposer des plateaux pédagogiques qui sont présents au niveau des établissements du 2<sup>d</sup> degré. Historiquement, effectivement, c'est pour cette explication, c'est pour cela que le GREPFOC qui est un EPIC — vous l'avez relevé —, qui ne dispose d'aucune subvention et qui finance l'ensemble de son programme sur ses ressources propres, est sous tutelle du ministre de l'éducation. Et bien sûr, je ne peux que confirmer et conforter un positionnement qui est — vous l'avez évoqué au titre de l'apprentissage — mais pas simplement, véritablement d'inscrire cet outil qui, historiquement, relève de la sphère éducative, dans le cadre de la formation continue et de la formation professionnelle en correspondance, en termes d'action publique, avec l'ensemble des autres opérateurs de formation professionnelle qui sont sous la tutelle du ministre de la formation

professionnelle. Donc, d'ores et déjà, je peux vous confirmer que l'ensemble, on va dire, des actions qui sont menées intègrent déjà le GREPFOC, notamment en matière de programmes de formation, que ce soit par apprentissage, par alternance, etc. C'était juste ce petit complément que je voulais apporter.

Sinon, sur le compte financier — vous l'avez évoqué —, effectivement, il y a un résultat déficitaire globalement de pratiquement 9 millions. C'est pratiquement 8 millions donc en fonctionnement, mais, effectivement, c'est un des établissements publics à caractère industriel et commercial qui ne demande aucune subvention au pays, et il convient de saluer les efforts qui sont menés par cette équipe et cette direction.

*Merci.*

Le président : Merci, Madame la ministre. La discussion étant terminée et en l'absence d'amendement, je mets aux voix l'ensemble de la délibération. Qui est pour ? À l'unanimité. L'ensemble de la délibération est adopté par 21 voix.

RAPPORT N° 106-2017 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2016 DE L'INSTITUT LOUIS MALARDE ET AFFECTATION DE SON RÉSULTAT (Cf. annexe)

### **Procédure d'examen simplifiée**

Le président : Chers collègues, *encore un peu de courage. Nous allons aller jusqu'au bout de nos travaux.* Il nous reste 4 dossiers.

Le 2<sup>e</sup> dossier, alors rapport n° 106-2017 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2016 de l'Institut Louis Malardé et affectation de son résultat et je demanderai à Madame Armelle Merceron ?

Monsieur Jules Ienfa de présenter son rapport, et notamment sur les échanges qui ont eu lieu lors de la commission de la santé, de la solidarité, du travail et de l'emploi.

M. Jules Ienfa : *Merci, Monsieur le président. Madame la ministre, bonjour.*

Examiné en commission de la santé, de la solidarité, du travail et de l'emploi dans sa séance du 29 août 2017, le présent projet de délibération a suscité des échanges qui ont ainsi permis à la commission d'aborder principalement les points suivants :

- En 2016, l'activité de l'ILM est restée constante par rapport à 2015, dans la mesure où, contrairement aux années précédentes, l'établissement n'a pas dû faire face aux épidémies de dengue, de chikungunya ou de zika.

Cette situation met bien sûr en lumière le problème récurrent de l'équilibre financier de l'EPIC : lorsqu'il n'y a pas d'épidémies pour augmenter le chiffre d'affaires, le déficit chronique de l'ILM réapparaît malgré les efforts importants réalisés.

- Les projections proposées pour améliorer la situation financière de l'ILM, notamment de par la mutualisation des activités de laboratoire (redondance des plateaux techniques qui ont un coût important entre le CHPF et l'ILM) et la spécialisation de l'établissement en certains domaines.

- L'arrêté n° 1573/CM du 7 novembre 2014 attribue au laboratoire de l'ILM la charge exclusive d'effectuer les analyses de biologie médicale pour le diagnostic des maladies infectieuses, pour le compte du CHPF et de la direction de la santé. Les membres de la commission ont été informés du fait que la modification des statuts et missions de l'établissement opérés en 2014 n'a pas encore été mise en œuvre.

L'ILM a des missions de santé publique unique pour la Polynésie française, il est un pôle reconnu de recherche. Il importe donc de s'attacher à lui permettre de retrouver une situation financière stable.

À l'issue des débats, le projet de délibération portant approbation de ce compte financier et affectation de ses résultats a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission.

Merci, président.

Le président : Merci Monsieur Ienfa. J'invite l'intervenant du groupe TAHOERA'A HUIRAATIRA, qui est Madame Richeton...

AC

M<sup>me</sup> Monique Richeton : Monsieur le président, Madame la ministre, *bonjour*.

Nous voilà à présent amenés à valider le compte financier de l'Institut Louis Malardé pour l'exercice 2016.

Après trois années consécutives à cumuler les excédents budgétaires grâce, ou devrais-je dire à cause, des épidémies de dengue, zika et chikungunya, depuis 2015, l'ILM a retrouvé un rythme normal et, malheureusement, défavorable financièrement. Ainsi, après avoir fait grimper le fonds de roulement en 3 exercices, de 48 à 310 millions, voilà que le résultat déficitaire de l'exercice 2016 vient le retrancher de 55 millions.

Pourquoi ce résultat déficitaire ? Il serait peut être temps de redéfinir les missions de l'institut et son champ d'action par rapport à ceux de l'hôpital de Taaone. Aujourd'hui, les deux établissements se trouvent concurrents au lieu d'être complémentaires. Et c'est bien là que se situe le problème.

Pour aujourd'hui, nous sommes d'avis d'approuver le compte financier qui nous est présenté afin de ne pas pénaliser les finances de l'institut.

Je vous remercie de votre attention.

Le président : Merci, Madame Richeton. Pour le groupe UPLD, Madame Tevahitua.

M<sup>me</sup> Éliane Tevahitua : « *L'année 2016 ressemble à l'année 2015* » en termes d'activités et de finances « *parce que c'est une année sans épidémie* ». Tels sont les termes fatalistes mais réalistes du directeur de l'Institut Louis Malardé.

Si tout un chacun, à commencer par les institutions sanitaires et la CPS, peut se réjouir de l'absence d'épidémies depuis 2015, pour l'institut de recherches Louis Malardé, zéro épidémie rime avec déficit financier : -70 millions en 2015, -56 millions en 2016. Et quand il n'y a pas d'épidémie en Polynésie, l'ILM perd de l'argent de façon structurelle. Moins de trésorerie dans les caisses de Malardé, c'est « *moins d'activités de recherche* », « *des difficultés avec les fournisseurs* » payés très en retard, et un fonds de roulement réduit de 210 millions, correspondant à moins de 2 mois de fonctionnement de l'établissement. Comment résoudre les problèmes financiers de notre institut Malardé hormis d'envisager une augmentation pérenne de la subvention publique ? Telle est la question.

Malardé tire sa principale ressource de son activité de laboratoire de biologie médicale courante. Mais il réalise en plus, des analyses de biologie spécialisée sur le zika, la dengue, le chikungunya, par exemple, qu'il est le seul à faire en Polynésie. Si les examens de biologie courante sont rentables, il n'en est pas de même pour les analyses spécialisées de biologie moléculaire réputées chères et non rentables. L'institut parvenait difficilement à l'équilibre de ses comptes financiers tant que les bénéfices tirés des analyses de biologie courante suffisaient pour absorber les dépenses liées aux activités de recherche. Le chiffre d'affaires global du laboratoire de l'institut est de 500 millions par

an. La partie rentable dégage un bénéfice de 100 millions qui est absorbé par le financement de l'activité de recherche.

Mais ce financement par la biologie courante a diminué en raison du « *développement incontrôlé des laboratoires privés* » qui se focalisent sur les analyses rentables et aussi de l'augmentation de l'activité de l'Hôpital. En l'absence jusqu'ici de volonté politique régulatrice de l'activité de biologie médicale, celle-ci demeure autogérée de façon anarchique par chacun des 3 acteurs. Le fond du problème, selon la direction de Malardé, c'est la « *redondance des plateaux techniques* » publics entre l'institut et l'Hôpital. Elle propose donc depuis 2008, « *la mutualisation des laboratoires publics d'analyse* ». Les économies annuelles réalisées sont estimées à 700, 800 millions par an dans le cadre de cette mutualisation. Cette mutualisation ne s'est pas, hélas, concrétisée depuis malgré les tentatives récentes de modifications statutaires de l'institut en 2012 et 2014 attribuant à ce dernier « *la mission de réaliser les analyses de la Direction de la santé et également de gérer toutes les analyses liées aux pathologies infectieuses émergentes* ». L'arrêté de 2014 n'étant pas mis en œuvre, la biologie spécialisée échappe à l'institut au profit de l'Hôpital. C'est ce qui explique, selon le directeur, les comptes financiers déficitaires de son établissement. Pour lui, la recherche demeure indissociable des analyses de biologie.

En matière de recherche, le bilan scientifique de Malardé est pourtant exceptionnel en 2016 avec 54 publications scientifiques dont une dizaine dans la revue *The Lancet*, sur le sujet infectieux du zika. La réactivité de Malardé a permis d'éviter de véritables catastrophes sanitaires. L'institut a été le premier à décrire dans des publications scientifiques prestigieuses dès 2013 « *les transmissions materno-fœtales, la transmission sexuelle* » et les « *complications neurologiques* » du zika lors de l'épidémie de grande échelle qui a frappé la Polynésie en 2013 et 2014. Lorsque le zika est apparu au Brésil à partir de 2015, 2016, les médecins étaient au courant de ces complications grâce aux publications de Malardé. Les alertes sur les maladies infectieuses et les maladies émergentes se multiplient aujourd'hui en raison de la mondialisation et des transports aériens. Il y a eu le zika, puis le Chikungunya, et il y en aura d'autres à l'avenir.

L'autre exemple de réactivité de Malardé, c'est l'histoire de la transfusion sanguine avec le sang contaminé. L'institut a mis en place un protocole de dépistage des donneurs de sang en Polynésie ayant permis de dépister 42 donneurs sérologiquement positifs, « *ce qui a permis d'éviter un scandale transfusionnel* ». Ce protocole mis en place à l'institut a été repris « *dans tous les centres de transfusion aux États-Unis* ».

En matière de lutte anti-vectorielle innovante, l'institut a développé les nouvelles méthodes dites « *de l'insecte stérile* » qui ont permis d'éradiquer 99 % des moustiques sur Tetiaroa. L'institut envisage de l'expérimenter également sur Bora Bora.

Le laboratoire de haute sécurité NSB3 « *qui permet de manipuler des agents hautement pathogènes* » est en activité aujourd'hui. En 2014, le gouvernement a légiféré pour confier à l'institut l'investigation des phénomènes épidémiques et le diagnostic, le suivi, la surveillance des maladies hautement contagieuses et des arboviroses. Ce laboratoire « *devait être autofinancé par cette activité de diagnostic* ». Mais ce texte n'est pas respecté par l'Hôpital.

En conclusion, l'équilibre financier de Malardé nécessite une restructuration énergique des activités de biologie médicale. C'est un choix politique à faire. À notre sens, il ne s'agit pas que d'une restructuration des activités dans le secteur public. Celle-ci doit aussi impliquer les laboratoires privés qui font une marge bénéficiaire de 20 % au niveau de la Polynésie.

Pour terminer, l'UPLD votera favorablement ce compte financier de l'Institut. Merci.

Le président : Merci, Madame Tevahitua. Pour le groupe RMA, Monsieur Ienfa.

M. Jules Ienfa : Merci, Monsieur le président. Désolé de vous imposer encore ma lecture.

Peu réjouissant est le tableau dressé le 29 août dernier par le directeur de l'Institut Louis Malardé lors de l'étude préliminaire du compte financier 2016 de cet établissement. Ce n'est pas tant le déficit constaté pour la deuxième année consécutive, ni la somme conséquente des pertes cumulées au cours des deux derniers exercices — plus de 100 millions de F CFP quand même — qui posent réellement problème. Mais la recherche de perspectives viables à long terme pour sortir de ce que je qualifierai de spirale infernale. Et la même trajectoire semble se dessiner pour la fin 2017, ce qui a déjà valu aux pouvoirs publics de devoir remettre la main à la poche dans le cadre du troisième collectif budgétaire du Pays au travers d'une rallonge complémentaire de 100 millions de F CFP.

Alors indépendamment du fait que l'institut Malardé tire quelques bénéfices des épidémies pouvant survenir à tout instant, comme dans un passé récent avec celles de dengue, de chikungunya ou de zika, ses responsables n'ont cessé de réclamer davantage de régulation et surtout le respect de la réglementation en vigueur. Il faut savoir en effet que l'ILM réalise la moitié de ses produits grâce à son laboratoire d'analyses de biologie médicale et d'anatomopathologie avec une activité croissante de plus de 10 % entre 2015 et 2016. Autrement dit, et contrairement au commun des mortels, plus il y a d'épidémies dans notre pays, meilleure est la santé de l'ILM.

Entre le développement incontrôlé des laboratoires privés et surtout la chaîne automatisée ultra performante du laboratoire d'analyses médicales du CHPF, la concurrence est rude. Pire, elle s'avère particulièrement coûteuse lorsque l'on sait que ces deux entités s'équipent en partie grâce au soutien de la collectivité.

Parallèlement, les charges continuent de croître, résultant essentiellement de la hausse des dépenses de personnel (+ de 52 millions) mais liée au versement des indemnités de départ volontaire à la retraite. Autant dire que la réduction des effectifs, qui sont passés de 97 agents permanents en 1999 à seulement 72 CDI au 31 décembre dernier, mettra un peu de temps à générer les économies attendues. Cela fait quand même 27 agents en moins au sein de l'ILM et ce dernier a fait des efforts en la matière.

Il n'en reste pas moins, et personne ici ne le conteste, que l'institut Malardé possède un savoir-faire et une technicité qu'il convient de préserver pour l'avenir. D'abord, au regard des services rendus il n'y a pas si longtemps alors que notre *pays* devait faire face à un mal encore inconnu — je parle du zika, bien entendu. La réactivité de l'ILM a été rendue possible parce que, dès 2007, des travaux y avaient été menés sur l'une des souches du virus provenant de Yap en Micronésie. Et il est à noter que cette épidémie de zika a permis à l'ILM de prendre une dimension internationale grâce à plusieurs publications dans des revues scientifiques de renom et à sa contribution à une meilleure connaissance de cette maladie et de ses complications de par le monde. Ensuite, parce que l'ILM est capable d'innover comme en attestent les premiers résultats obtenus sur l'atoll de Tetiaroa en matière de lutte anti-vectorielle par l'élevage et le lâché de moustiques mâles rendus stériles. Imaginez demain, à plus grande échelle et sans recourir aux insecticides, que l'on arrive à éliminer les moustiques... l'intérêt suscité dépasserait alors largement nos frontières.

Enfin, face aux risques croissants des maladies infectieuses émergentes, l'établissement est désormais à la pointe grâce à l'acquisition en 2016, avec l'aide du Pays, d'un laboratoire de microbiologie NSB3 (Niveau de sécurité biologique 3), le seul dans le Pacifique à pouvoir répondre à une alerte sanitaire dans des conditions de sécurité maximales. Il ne reste plus aujourd'hui qu'à amortir cet investissement coûteux...

Pour toutes ces raisons, nous ne pouvons qu'espérer des lendemains meilleurs pour l'institut Malardé, avec l'aide de notre *ministre*. Aussi, j'invite mes collègues à approuver ce compte financier 2016 de l'ILM. *Merci*.

Le président : Merci, Monsieur Ienfa. Madame la ministre.

M<sup>me</sup> Priscille Tea Frogier : Merci, Monsieur le président de la commission permanente.

Effectivement, l'Institut Louis Malardé est, à mon sens, un outil essentiel en matière de recherches scientifiques et notamment en matière de recherches biomédicales.

Il faut se rappeler la naissance de cet établissement qui, en fait, a été mis en place et qui concourait à apporter des réponses à une population qui faisait face, en termes de santé et de risques sanitaires, à des maladies qui n'intéressaient personne d'autres puisque cela représentait un marché — *comme on dit* — trop petit pour être rentable. C'est à ce titre que la Polynésie française s'est dotée d'un outil en matière de recherches biomédicales. Mais, dès le départ, il s'agissait véritablement de s'occuper de la santé de cette population polynésienne et notamment cela a commencé avec la filariose qui était tout de même très, très répandue et qui conduisait à des pertes humaines importantes à l'époque.

Je rappelle à chaque fois cet historique parce que c'est important. Nous avons souhaité un outil public qui puisse répondre concrètement à la prise en charge et donc apporter des réponses en matière de recherches biomédicales pour cette population polynésienne, sachant qu'à l'extérieur, cela n'intéressait personne puisque ce n'était pas suffisant rentable.

Aujourd'hui, nous voyons que, finalement, ce choix qui a été fait commence à intéresser d'autres pays vu que, tout simplement, les maladies émergentes, les arboviroses, ils commencent à avoir des cas chez eux. Du coup, l'ensemble des années de recherches, d'investissements qui ont été réalisés au sein de cet outil public, aujourd'hui, intéresse également l'extérieur.

Je fais ce rappel aussi parce que, tout simplement, au niveau scientifique, l'Institut Louis Malardé — on a tendance à dire : « *Nul n'est prophète en son pays* » ou l'herbe apparaît toujours plus verte ailleurs que chez soi — était déjà connu, y compris au niveau international, pour la qualité de ses recherches et notamment de ses publications scientifiques. Ce n'est pas nouveau. Les équipes de l'Institut Louis Malardé ont eu quand même des reconnaissances. Elles ont eu un prix de l'Académie nationale de médecine de Paris pour les travaux qu'elles ont réalisés. Elles ont également eu un prix de l'Académie des sciences. Mais cela, effectivement, on l'oublie ou on ne le sait pas nécessairement localement. Et enfin, ils ont également eu un prix au niveau américain, de l'équivalent de l'académie des sciences américaine, pour les travaux également qu'elles ont réalisés.

Donc, cette équipe au niveau scientifique est une équipe de qualité, qui est reconnue et qui a une réputation mondiale qui fait qu'aujourd'hui, les pays du Pacifique de notre région, puisqu'on a parlé d'insertion régionale, sont également intéressés parce qu'ils font face aux mêmes maladies et aux mêmes problématiques que nous.

Donc, nous avons par cette expertise une carte à jouer, y compris au niveau régional. Donc ça, c'est pour la partie quant aux missions de recherches.

Il y avait une autre catégorie d'activités qui relevaient de ce qui s'appelle des prestations en matière d'analyses biologiques. En l'occurrence, moi je dis que l'établissement ne peut pas continuer non plus à croiser les doigts pour qu'il y ait des épidémies pour avoir des recettes supplémentaires pour permettre à l'ILM de survivre. Madame la représentante Tevahitua, vous avez évoqué ces analyses biologiques courantes qui, elles, apparaissent comme rentables et surtout la multiplication — c'est quelque chose d'assez normal — de laboratoires privés, qui se rapprochent, qui sont en proximité de nos populations et qui peuvent répondre, par leurs analyses, de manière immédiate, à ce besoin d'analyses biologiques. Donc, pour les analyses courantes, je ne vais pas déplorer le fait qu'il y a des laboratoires privés qui s'installent puisque c'est une réponse de proximité qui est apportée à cette population.

Par contre, effectivement, l'Institut Louis Malardé s'était inscrit dès le départ dans ces analyses biologiques spécialisées, du fait de l'expertise qu'ils ont et du fait de ce lien avec le secteur de la recherche, puisque le matériel, entre guillemets, biologique qui aboutit aux laboratoires d'analyses

biologiques permet de mener des programmes de recherches, en accord bien sûr avec les personnes prélevées.

Mais ce qui est peut-être à déplorer, c'est effectivement le fait que la mission de veille sanitaire qui a été confiée à l'Institut Louis Malardé ne soit pas suivie aujourd'hui, et cela, parce que tout simplement il y a un équipement public, cette chaîne robotique dont on parle beaucoup mais qui finalement devrait... Au sein d'un établissement tel que le CHPF, c'est normal d'avoir une chaîne robotique pour mener les analyses quant à la patientèle qui est reçue au CHPF. Donc, là aussi, on ne va pas déplorer l'installation... Il me paraît tout à fait normal d'avoir une chaîne robotique pour les analyses de la patientèle du CHPF. Là où quelque part on va perdre en visibilité, et c'est certainement ce que le directeur de l'établissement a souhaité, entre guillemets, dénoncer c'est que, par contre, pour les analyses biologiques spécialisées et notamment en matière de veille sanitaire et de vigilance sanitaire, nous n'avons pas au niveau de l'Institut Louis Malardé... Aujourd'hui, nous avons des échantillons finalement qui échappent à l'institut parce qu'ils sont réalisés dans d'autres laboratoires d'analyses.

En l'occurrence, tout simplement, vous l'avez évoqué, Monsieur le représentant Ienfa, on l'a vu en 2017 au 3<sup>e</sup> collectif, il y a eu besoin d'abonder de 100 millions la subvention, donc les recettes, pour l'Institut Louis Malardé. Et ce que j'ai proposé, c'est que pour le budget primitif de 2018, on soit également sur un montant de subvention, parce qu'on a vu que l'on est au bout des efforts contributifs de l'institut. Ils ont vraiment fait un gros effort déjà en termes de ressources humaines. Vous l'avez évoqué, 20 postes qui ont été, entre guillemets, détruits. Également une gestion très très précise des dépenses qui sont réalisées. Les recouvrements qui sont réalisés de manière également très prévenante au niveau de l'institut. Et, en parallèle, cet effort pour avoir des recettes supplémentaires. Tout cela mis bout à bout, à un moment, il convient effectivement que la contribution du Pays vienne véritablement s'inscrire en soutien de cet outil public qui me paraît essentiel, qui a démontré par ces années d'expérience et d'expertise la contribution importante qu'il peut avoir pour notre population polynésienne et pour l'aspect sanitaire.

Pour le budget primitif, je vous annonce déjà que la subvention de l'Institut Malardé sera augmentée. En tout cas, je me bats pour obtenir une augmentation de la subvention pour arrêter définitivement de me parler d'épidémies souhaitables pour que les recettes augmentent au niveau de cet établissement public à caractère industriel et commercial.

Excusez-moi, Monsieur le président, j'ai été un peu longue, mais dès que l'on me cherche, j'ai tendance un peu à débattre. Merci beaucoup.

Le président : On a bien compris, Madame le ministre.

Plus d'autres interventions ?... La discussion étant terminée et en l'absence d'amendements, je mets aux voix l'ensemble de la délibération. Qui est pour ?... À l'unanimité. L'ensemble de la délibération est adoptée par 21 voix pour.

RAPPORT N° 104-2017 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 2008-69 APF DU 24 NOVEMBRE 2008 MODIFIÉE, PORTANT STATUT PARTICULIER DES FORMATEURS PROFESSIONNELS DE LA FONCTION PUBLIQUE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE (Cf. annexe)

Le président : Nous avons un dernier dossier avec Madame la ministre, le rapport n° 104-2017 relatif à un projet de délibération portant modification de la délibération n° 2008-69 APF du 24 novembre modifiée, portant statut particulier des formateurs professionnels de la fonction publique de la Polynésie française.

Et pour cela, je demande à Madame Teapehu Teape de présenter le rapport, et notamment les échanges qui ont eu lieu lors de la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique.

Madame Teaha.

M<sup>me</sup> Teapehu Teaha : *Merci, Monsieur le président.*

— Présentation des travaux en commission —

Le président : Merci, Madame Teaha. L'intervenant du groupe TAHOERA'A, Madame Vanaa.

M<sup>me</sup> Élise Vanaa : Merci, Monsieur le président, nous n'avons pas d'intervention particulière pour ce dossier. Tout a été dit par nos représentants en commission. Merci.

Le président : Merci. L'intervenant du groupe RMA, Madame Armelle Merceron.

M<sup>me</sup> Armelle Merceron : Merci, Monsieur le président. D'abord j'ai une question à 100 F CFP. Qui est-ce qui sait ce que signifie le sigle SSLIA ?... Non ?... Alors je vous donne. C'est moi qui gagne les 100 F CFP. C'est le Service de sauvetage et de lutte contre les incendies des aéronefs. Voilà. Bien. (*Applaudissements dans la salle.*)

Je voudrais intervenir assez rapidement pour dire que, finalement, on peut considérer que cette délibération va mettre un point final à l'organisation du cadre d'emploi particulier du métier des pompiers professionnels des aéroports.

J'insiste sur le fait qu'en février 2016, notre assemblée avait fixée le cadre général pour ces pompiers, mais il se trouve qu'un poste ne trouvait pas sa place dans l'organisation, et il fallait donc trouver un cadre d'emploi au responsable SSLIA.

Contrairement à ce qui a pu être dit en commission par quelqu'un qui n'est pas là mais qui s'est passablement énervé et employait parfois des mots excessifs — il n'y a qu'à lire le compte rendu —, je voudrais que l'on revienne sur des choses d'une façon beaucoup plus calme.

Il faut se rappeler que, certes, il y a eu une grève, certes, dans le protocole, il était prévu qu'il y ait un reclassement pour l'ensemble des pompiers en fonction de leur compétence et de leur responsabilité. Donc, comme je l'ai dit tout à l'heure, on vient mettre un point final. Il est regrettable qu'il y ait pu y avoir une grève pour obtenir cela. Il est regrettable qu'il y ait eu des perturbations mais cela peut aussi nous servir de leçons et nous dire, quand on a besoin de recrutement, besoin de personnes qui ont des compétences, que l'on prévoit également leur place dans le cadre de la fonction publique.

Il faut se rappeler qu'il y a un décret qui cadre précisément les exigences de protection et de compétence dans les aéroports et je crois qu'il y a un problème qui est au fait que les diplômés n'ont pas exactement la même reconnaissance que les titres d'État, ce qui pose problème puisque notre fonction publique, elle est calquée par rapport à cela. Donc il faut aussi de temps en temps faire preuve d'imagination pour trouver des solutions.

Alors, la solution qui a été trouvée n'a pas été de créer un cadre d'emploi spécifique pour ce formateur parce qu'il serait unique, et il restera sans doute longtemps unique, mais je pense que quelqu'un a eu la bonne idée de considérer que sa responsabilité pouvait être assimilée à celle des formateurs professionnels comme il y en a au CFPA, au Centre des métiers de la mer, et peut-être qu'il y en aura encore d'autres dans le futur à rajouter.

Donc, le but de ce texte est essentiellement de modifier la délibération n° 2008-63 votée par notre assemblée, en ses articles 24, 25 et 26, pour intégrer dans le cadre d'emploi des formateurs professionnels, qui accueillent déjà ceux du CFPA, ceux du Centre des métiers de la mer, l'emploi de responsable SSLIA en Polynésie. Donc, l'article 24 définit en gros les responsabilités qu'il peut avoir, les exigences de tâches qu'il aura à accomplir. Les articles 25 et 26 définissent les conditions de

recrutement. Article 25, le concours mais dans le cas particulier qui nous intéresse aujourd'hui puisqu'il s'agit d'intégrer quelqu'un qui exerce déjà les fonctions, on modifie l'article 26 « Organiser l'intégration sans concours », ce qui n'aura lieu qu'une fois puisque dans le futur, lorsque ce poste sera libre, et bien il y aura normalement un concours qui sera défini par l'article 25. Voilà.

Donc, je crois qu'il faut arrêter les paroles démagogiques et considérer que, là, nous réglons un problème. Merci.

Le président : Merci, Madame Merceron. Pour le groupe UPLD, Madame Teura.

M<sup>me</sup> Justine Teura : Ce projet de texte prévoit en effet le reclassement du responsable SSLIA qui est justifié notamment par le fait qu'il soit amené à exercer des fonctions analogues à celles des maîtres de formation professionnelle. C'est pourquoi, étant donné les missions qui lui sont confiées et les formations auxquelles il a participé, ce dernier est conduit à exercer des fonctions identiques à celles des maîtres de formation professionnelle relevant de la délibération du 24 novembre 2008 modifiée, portant statut particulier du cadre d'emplois des formateurs professionnels de la fonction publique de la Polynésie française.

C'est la raison pour laquelle, il est proposé de modifier cette délibération précitée afin de permettre le recrutement du responsable SSLIA dans le cadre d'emplois des maîtres de formation professionnelle.

L'UPLD soutiendra ce projet de texte.

TH

Le président : Merci, Madame Teura. Madame Vanaa.

M<sup>me</sup> Élise Vanaa : *Merci, Monsieur le président. J'ai bien entendu la remarque de notre collègue Armelle concernant notre représentant (NDT, nous exclusif) qui a siégé à ladite commission législative. Lorsque vous nous avez demandé (NDT, Monsieur le président) si nous avions des remarques à formuler sur ce rapport, je vous ai répondu que nos représentants s'étaient exprimés en commission législative. Quant aux 4 représentants que nous sommes au sein de notre commission permanente, nous soutenons le dossier qui nous est présenté parce que c'est quelque chose de bien. C'est ce qu'elle pense et c'est sa façon d'être. Pour nous 4 qui sommes là, nous sommes favorables à ce qui nous est proposé.*

*Voilà tout. Merci.*

Le président : *Merci, Madame Vanaa.* Madame le ministre.

M<sup>me</sup> Priscille Tea Frogier : Simplement pour reprendre en quelque sorte l'inscription, ce que je voudrais apporter comme information, c'est que ce n'est pas la grève qui a été le déclencheur de cette proposition. Dès février 2017, lorsque l'on était dans la réflexion de créer le cadre d'emploi des pompiers et notamment avec cette intégration comme fonctionnaire du Pays des agents D, C, B dans le cadre de la fonction publique, pour qu'ils deviennent fonctionnaires publics du Pays, avait déjà été évoqué cette piste également pour le formateur SSLIA. Donc, c'était déjà une proposition de l'époque. Effectivement, du fait des événements et de la planification des 100 et quelques autres dossiers qui devaient rejoindre la fonction publique a été finalement mis de côté ; mais c'était déjà une proposition effectivement que d'intégrer ce responsable SSLIA en tant que formateur professionnel puisque le cadre d'emploi existait déjà dans notre fonction publique.

Pourquoi cette proposition en tant que formateur professionnel ? Parce que les activités même de ce responsable SSLIA s'inscrivent bien dans la coordination et dans la mise en œuvre des actions de formation. Et pour moi, il s'agit bien de formation professionnelle puisque nous sommes sur l'exercice d'un métier avec des obligations statutaires pour l'exercice de ce métier. Et c'est véritablement cet

agent public qui remplit ce rôle de formateur professionnel auprès de ses collègues pompiers d'aérodrome, d'aéroport.

Pour moi, ce n'est pas la conclusion, parce qu'il y a encore quelques petits points, mais en tout cas c'est l'objet du texte qui vous est proposé aujourd'hui. Donc, c'est d'inscrire la fonction de responsable SSLIA comme formateur professionnel, ce qui est concrètement la nature même de ces activités au sein de la direction de l'aviation civile.

Voilà. Merci.

Le président : Merci, Madame le ministre. Pour ce dossier qui n'est pas en procédure d'examen simplifiée, je vous propose toutefois la possibilité de prendre une décision sur l'ensemble de la délibération. Est-ce que vous êtes d'accord ?... Oui.

Je mets aux voix l'ensemble de la délibération. Qui est pour ?... À l'unanimité. L'ensemble de la délibération est adoptée par 21 voix pour.

RAPPORT N° 110-2017 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT INSTAURATION D'UNE AIDE FINANCIÈRE AUX PARTICULIERS POUR L'INSTALLATION D'UNE UNITÉ DE PRODUCTION D'ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE EN POLYNÉSIE FRANÇAISE.

Le président : *Bonjour, Monsieur le ministre.* Il nous reste 2 rapports avec *notre ministre ici présent.*

Rapport n°110-2017 relatif à un projet de délibération portant instauration d'une aide financière aux particuliers pour l'installation d'une unité de production d'énergie photovoltaïque en Polynésie française.

Et pour ce dossier, je vais demander à Monsieur Félix Faatau de présenter le rapport et notamment les échanges qui ont eu lieu lors de la commission de l'équipement, de l'urbanisme, de l'énergie et des transports terrestres et maritimes.

M. Félix Faatau, rapporteur : *Merci, Monsieur le président. Monsieur le ministre, bonjour.*

— Présentation des travaux en commission —

Le président : Merci, Monsieur Faatau. J'invite l'intervenant du groupe TAHOERA'A... Madame Vanaa.

M<sup>me</sup> Élise Vanaa : Oui. Merci, Monsieur le président. *Monsieur le ministre, bonjour.*

Une heure de rayonnement solaire sur la surface du globe suffirait à combler — si on arrivait à capter et stocker toute cette énergie — les besoins de l'humanité en électricité sur une année entière. C'est dire le potentiel énergétique que le solaire peut représenter. Le projet qui nous est demandé d'examiner à présent n'est qu'une goutte d'eau dans cet océan de lumière et de potentialité énergétique.

Il nous est demandé en effet d'approuver un projet de délibération visant à créer une aide à destination des particuliers qui souhaitent s'équiper en panneaux photovoltaïques en vue de produire leur propre électricité. Le montant de cette aide variera, pour une installation connectée au réseau de 100 000 F CFP à 600 000 F CFP pour une installation en site isolé. Par site isolé, on entend désigner ici les lieux qui ne sont pas physiquement raccordés au réseau de distribution publique d'électricité et dont le coût de raccordement serait supérieur au coût de l'installation d'une unité de production. Cette désignation s'adresse donc plus particulièrement aux populations des archipels.

Ce dispositif incitatif à l'achat de panneaux photovoltaïques devrait, d'après les éléments recueillis en commission, mobiliser près de 25 millions de F CFP pour cette fin d'année, avec une prorogation possible d'une année pour une enveloppe qui pourrait cette fois avoisiner les 75 millions de F CFP.

Cette démarche est bien évidemment à saluer. Elle s'inscrit dans la droite ligne des objectifs que se s'est fixé le Pays en matière de transition énergétique présentant pour ambition d'atteindre les 50 % de production d'électricité « verte » d'ici 2020. Ces objectifs, bien qu'en apparence ambitieux, ne sont pas irréalisables pour notre collectivité qui parvient à atteindre les 40 % de production électrique d'origine renouvelable au plus haut de la saison des pluies. Malgré cela, notre collectivité reste encore extrêmement dépendante aux énergies fossiles (94 %). Cette situation nous rend vulnérable à la moindre hausse des prix des hydrocarbures et aux risques de rupture d'approvisionnement.

Prenant de plus en plus en main la question des enjeux du changement climatique, les autorités du pays, à travers de nombreux événements, tel que « *Earth Hour Tahiti* » en 2015 ou dernièrement lors des travaux du « *Polynesian Leader Group* », ont confirmé leur volonté de contenir la hausse de la température globale à 2°C d'ici 2100.

Dans cet objectif, les pouvoirs publics, notamment à travers le lancement du Plan climat stratégique ou encore l'élaboration du Schéma directeur des énergies renouvelables, se sont fixés deux objectifs principaux : atténuer notre impact sur le climat en réduisant la production de GEF et la consommation d'énergie fossile ; s'adapter aux changements inéluctables du climat en réduisant notamment notre vulnérabilité aux changements.

Aujourd'hui, c'est le second objectif qui vient en renfort de cette politique noblement défendue auprès de nos homologues du Pacifique, mais dont la portée sur notre dépendance à l'énergie fossile ne serait qu'être minime.

S'agissant d'aider notre population à mieux s'équiper, le TAHOERA'A HUIRAATIRA ne peut qu'encourager cet effort.

*Je vous remercie de votre attention.*

Le président : Merci, Madame Vanaa. Pour le groupe UPLD, Madame Teura.

M<sup>me</sup> Justine Teura : Merci, Monsieur le président. En liminaire, je rappellerai que le 2 novembre 2015, le ministre en charge des énergies avait présenté le plan de transition énergétique du gouvernement de la Polynésie française jusqu'en 2030 avec, pour objectifs, de favoriser l'utilisation des énergies d'origine renouvelable, de modifier les comportements des usagers pour consommer moins et de changer de discours et d'attitude avec l'opérateur principal. L'opérateur principal cité ci-avant est la société EDT qui est une filiale de la multinationale française Engie, où l'État français est actionnaire majoritaire avec 24 % des actions et qui a le monopole sur la production et la distribution d'énergie électrique sur tout le territoire de la Polynésie.

Dans l'exposé des motifs joints à la lettre de transmission émanant du Président de la Polynésie française, il est indiqué que ce projet de délibération s'inscrit dans ce plan de transition énergétique 2015-2030, plus précisément à l'action n° 21, à savoir « *Des mesures de soutien au développement des projets seront instaurées, notamment la réactivation du programme d'aide à l'équipement photovoltaïque des ménages en sites isolés. S'agissant des ménages raccordés au réseau, une prime d'installation pourra être octroyée pour l'installation d'équipements photovoltaïques. Objectif : 2016-2025.* » Ce projet de délibération vise aussi à mettre en place des mesures de soutien au développement des projets d'équipement photovoltaïque des ménages.

En fait, il s'agit d'un dispositif simple fixant des aides pour les particuliers et séparant les cas des installations raccordées au réseau et celui des installations isolées : une aide financière de 100 000 F CFP pour une installation connectée au réseau ; une aide financière de 300 F CFP par Watt

crête jusqu'à un maximum de 600 000 F CFP pour une installation en site isolée, c'est-à-dire pour des raisons d'éloignement ou de coût de raccordement consécutives aux conditions de terrains difficiles, représentant entre 30 et 50 % de l'investissement.

Il est mis en avant le fait que la mise en place d'un tel dispositif vise à faire baisser la facture d'électricité. Mais, curieusement, pour notre part, ce dispositif intervient à la veille des prochaines élections territoriales annoncées. En réponse, le gouvernement, par la voix de son ministre des énergies, a justifié la présentation tardive de ce dispositif au public par la mise en œuvre du plan de transition énergétique de 2015 et les échanges nombreux avec les professionnels du secteur.

Pour notre part, ce dispositif d'aide financière aux particuliers pourrait peut-être profiter plus aux professionnels du secteur du solaire en le rendant plus attractif, en particulier pour le syndicat Synergie Solaire de Polynésie qui détendrait près de 90 % du marché du solaire et qui a surtout les faveurs de notre ancien ministre de l'énergie.

Quoiqu'il en soit, nous attendons et espérons que ce dispositif d'aide touchera une grande majorité des foyers dont les revenus sont très faibles.

Et pour ces familles, le groupe UPLD soutiendra ce projet de délibération. *Merci.*

Le président : Merci. Pour le groupe RMA, Monsieur Ah-Scha.

M. Joseph Ah-Scha : *Monsieur le ministre, bonjour.*

Dans les tuyaux du ministère de l'énergie depuis quelques mois, quand Monsieur Nuihau Laurey détenait encore ce portefeuille, nous devons aujourd'hui approuver ce texte visant à instaurer une aide pour inciter les particuliers à s'équiper en panneaux photovoltaïques.

Comme l'a souligné le ministre actuel, Monsieur Heremoana Maamaatuaiahutapu, qui a repris ce dossier en main, si cela a pris un peu de temps, c'est qu'il fallait consulter tous les professionnels et parvenir à un consensus, comme cela a par exemple été le cas avec le dispositif d'aide à la voiture propre que les concessionnaires automobiles voyaient d'un mauvais œil au départ et qui s'en réjouissent aujourd'hui. Autrement dit, cela n'a rien à voir avec une mesure électoraliste.

D'ailleurs, cela devient quasiment systématique. Dès que l'on passe un texte à l'assemblée, que des clés de logements OPH sont remises ou que des aides en matériels sont distribuées, forcément, cela a un rapport avec les élections territoriales de l'année prochaine. Est-ce à dire que le gouvernement et les élus que nous sommes devons cesser de travailler huit mois avant les élections ?

Ce projet de délibération qui s'inscrit dans le cadre de notre plan de transition énergétique vise à favoriser les énergies renouvelables. Comme l'explique le rapport, cette aide pour les particuliers se décline en deux volets : une prime fixe de 100 000 F CFP maximum pour une installation connectée au réseau et une aide de 300 F CFP par Watt crête pour les installations en site isolé. Peut-être que vous aurez besoin d'une petite explication sur le Watt crête. C'est une mesure de puissance de l'énergie produite par le solaire, il me semble.

Certes, la mise de départ peut paraître importante mais le soutien financier du Pays peut aller jusqu'à 50 % pour les sites isolés, et le retour sur investissement se ferait en moins de six ans. Autrement dit, une fois l'installation amortie, ces particuliers n'auront pas l'électricité gratuite mais presque.

Quant à ceux qui pourraient voir dans cette mesure une aide pour les ménages aisés, je leur dirai ceci : l'idée d'une prime fixe a justement été retenue pour les installations connectées car elles peuvent être d'une taille, et donc d'un coût variable selon le logement. Pour un ménage modeste qui opterait pour une installation plus petite correspondant à sa consommation d'électricité, là aussi, la participation du Pays se situerait à hauteur de près de 50 % de l'investissement.

Mais ayons bien à l'esprit que le cœur de cette mesure concerne particulièrement les sites isolés qui n'ont pas le choix, et sont donc déjà obligés de réaliser cette dépense s'ils veulent avoir de l'électricité, comme dans certaines vallées reculées dans les archipels mais aussi sur l'île de Tahiti ou Moorea.

En tant que président de la commission de l'énergie, je l'ai souligné lors de notre commission que certains n'ont pas attendu cette mesure avant de s'équiper, mais ils sont toutefois encore nombreux à qui cette aide pourra être bénéfique. Et pour reprendre l'argument développé par notre nouveau ministre de l'énergie, il faut convaincre les gens que c'est un investissement que l'on rentabilise beaucoup plus vite qu'un gros 4X4 que l'on aura payé 4 à 5 fois plus cher qu'une installation de panneaux photovoltaïques !

Une enveloppe de 25 millions est prévue pour ce dispositif jusqu'à la fin de cette année, et 75 autres millions pour l'année prochaine. Donc, même après les élections ! Il s'agira alors de voir à réduire ou à abonder cette enveloppe en fonction du succès rencontré, l'idée étant bien évidemment d'augmenter la part des énergies renouvelables dans la production d'électricité.

Les pouvoirs publics ont d'ailleurs commencé à montrer l'exemple en s'équipant de panneaux photovoltaïques comme c'est déjà le cas pour notre assemblée, mais aussi dans certains établissements publics comme le Musée de Tahiti et des îles qui a vu sa facture réduite de 30 %, et prochainement le bâtiment du service des archives, l'IIME et les collèges et lycées de Tahiti.

Je vous invite donc, mes chers collègues, à approuver ce projet de délibération.

*Merci bien.*

Le président : Merci, Monsieur Ah-Scha. Monsieur le ministre.

M. Heremoana Maamaatuaiahutapu : *Bonjour à tous.*

Je remarque, Monsieur le président, que vous nous convoquez à chaque fois à l'heure du déjeuner. Je sais que je me prépare pour le Heiva de l'année prochaine, mais la prochaine fois... (*Rires.*) Non, *merci* pour toutes ces interventions.

Effectivement, l'essentiel a été dit et je me félicite aujourd'hui du soutien unanime des représentants présents parce que, cette mesure, je pense qu'elle va dans le bon sens. Lors de la visite d'ailleurs du secrétaire d'État en charge de l'écologie, il avait été assez surpris de ce qui avait été engagé ici. Et j'ai entendu ensuite l'intervention du député Moetai Brotherson disant qu'il manquait des mesures d'accompagnement et de soutien à l'installation d'unités photovoltaïques. Mais voilà, je crois qu'il n'était pas au courant, cette mesure arrive encore une fois à point nommé.

Mais comme l'a rappelé Monsieur Ah-Scha, cette mesure est complémentaire à d'autres mesures, notamment l'équipement des bâtiments du Pays qui a déjà été enclenché pour une centaine de millions cette année et une centaine de millions l'année prochaine. Et puis, bien sûr, même si cela a fait beaucoup rire à l'époque, lorsque je disais que le problème du solaire c'est que cela ne marche que quand il y a du soleil. C'est un peu une lapalissade, mais c'est une réalité. Cela s'appelle des énergies fatales. Il faudra donc compléter le dispositif par un système de stockage important afin de pouvoir bénéficier aussi de cette énergie-là, et d'autres énergies renouvelables, dans le réseau à n'importe quel autre moment. Donc, voilà le dispositif complet pour ce qui concerne les énergies renouvelables.

Voilà. *Merci, Monsieur le président.*

Le président : *Merci bien.* Nous passons à la délibération.

Article 1<sup>er</sup>.-

Le président : La discussion est ouverte sur l'article 1<sup>er</sup>. Pas de commentaire ?...

Je mets aux voix. Qui est pour ?... À l'unanimité. L'article 1<sup>er</sup> est adopté.

Article 2.-

Le président : Article 2, même vote ?... Même vote.

Article 3.-

Article 3, nous avons un amendement, l'amendement n° 2. Je vais demander à Monsieur le ministre de présenter son amendement.

M. Heremoana Maamaatuaiahutapu : Merci, Monsieur le président. Effectivement, nous avons tenu compte de certaines remarques visant à préciser le dispositif, dans cet article notamment.

Il est proposé de modifier l'article 3, titre I, premier tiret comme suit :

Après les mots : « (...) *hors coût du fret pour son expédition dans les îles autres que les Îles-du-vent* », sont insérés les mots : « *et hors surcoût lié à l'immobilisation des équipes de pose résultant d'une mauvaise desserte aérienne et maritime* ».

C'est juste une précision qui est apportée pour éviter que nos sociétés surfacturent finalement la durée d'installation en prenant quelques jours de vacances dans nos îles. On connaît le temps d'installation. (Rire.) Voilà, c'est une précision.

Le président : Merci. La discussion est ouverte. Pas de commentaire ?...

Je mets aux voix l'article 3 amendé. À l'unanimité ?... Merci.

Article 4.-

Le président : Article 4, même vote.

Article 5.-

Le président : Article 5, même vote.

Article 6.-

Le président : Article 6, nous avons également un amendement, amendement n° 1, Monsieur le ministre.

M. Heremoana Maamaatuaiahutapu : Oui, Monsieur le président. Il est proposé de modifier l'article 6 comme suit :

Au premier tiret est supprimé le mot, mentionné entre parenthèses :

« .../... (forfaitairement) .../... ».

Et après les mots : « .../... *à cent mille francs CFP (100 000 F CFP)* », sont insérés les mots : « *sans qu'il puisse représenter plus de 75 % du montant de ladite installation* ».

En effet, au regard du marché local de la vente de générateurs photovoltaïques, et particulièrement en raison des tarifs pratiqués, le dispositif tel qu'initialement rédigé ne souffre pas de faiblesse. De même, au regard des statistiques des 1 500 installations réalisées en Polynésie française, là aussi, la rédaction proposée répond aux objectifs poursuivis.

Mais la subvention étant destinée à subsister pendant une durée difficilement maîtrisable (car conditionnée par la consommation de l'enveloppe attribuée), il apparaît opportun de se prémunir d'une hypothétique baisse de coût substantielle qui conduirait à une aide pouvant, dans certains cas, représenter plus de 100 % du coût final. Aujourd'hui, l'idée ce n'est pas de financer l'ensemble de la dépense mais, encore une fois, de plafonner à 75 % du montant de la dépense. Donc, si les coûts baissent, il faut aussi que ce plafond puisse être maîtrisé parce que l'on risque sinon d'avoir des installations qui pourraient être pris en charge à 100 %, ce qui n'est pas l'objectif non plus. Et on a aussi une évolution technologique qui fait qu'il y a de nouveaux systèmes de très faible puissance qui pourraient être installés et être couverts aussi à 100 % par le dispositif.

Donc, là, c'est, encore une fois, une mesure pour éviter que ce soit de l'argent public qui finance entièrement le dispositif.

Voilà, Monsieur le président. Il s'agit bien de fixer une marge supérieure de 75 % du coût de l'installation.

VM

Le président : Je vais juste signaler que le mot « *forfaitairement* » que l'on souhaite retirer n'est pas entre parenthèses. On va le sortir, mais il n'y a pas de parenthèses.

Je mets aux voix l'article 6 amendé. Même vote ? Merci.

De l'article 7 à l'article 16, même vote également ? Même vote. Merci beaucoup.

Sur l'ensemble de la délibération. Même vote également ? Merci. L'ensemble de la délibération est adopté par 21 voix pour.

RAPPORT N° 117-2017 RELATIF A L'AVIS DE L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE SUR LE PROJET DE LOI AUTORISANT L'APPROBATION DE L'AMENDEMENT AU PROTOCOLE DE MONTRÉAL DU 16 SEPTEMBRE 1987 RELATIF À DES SUBSTANCES APPAUVRISANT LA COUCHE D'OZONE (Cf. annexe)

Le président : Nous arrivons au dernier dossier de la journée, le rapport n° 117-2017 relatif à l'avis de l'assemblée de la Polynésie française sur le projet de loi autorisant l'approbation de l'amendement au protocole de Montréal du 16 septembre 1987 relatif à des substances appauvrissant la couche d'ozone.

Et pour cela, j'invite le rapporteur — qui est le rapporteur de ce dossier ?... Madame Puhetini ?... (M<sup>me</sup> Sylvana Puhetini : « Oui. ») — à nous faire une présentation de ce rapport, et notamment les échanges qui ont eu lieu lors de la commission du tourisme, de l'écologie, de la culture, de l'aménagement du territoire et du transport aérien. Merci, Madame Puhetini.

M<sup>me</sup> Sylvana Puhetini : Merci, Monsieur le président, Monsieur le ministre.

— Présentation des travaux en commission —

Merci.

Le président : Merci, Madame Puhetini.

Pour le groupe UPLD, Madame Tevahitua.

M<sup>me</sup> Éliane Tevahitua : Ouf ! Ma dernière intervention.

La stratosphère est la partie de l'atmosphère terrestre située entre 20 et 50 kilomètres d'altitude où la concentration en ozone y est de l'ordre de 10 parties par million. C'est pourquoi elle est appelée la couche d'ozone. Ce gaz, l'ozone, a la particularité d'absorber 97 % des rayons ultraviolets UV-B qui, sans cette action filtrante, atteindraient la surface de la Terre, réchaufferaient la planète et altèreraient l'ADN des plantes et des animaux, provoquant des modifications génétiques à l'instar des rayons ionisants d'origine nucléaire.

Du fait des émissions de gaz consécutives aux activités humaines, l'ozone située au-dessus de l'Antarctique s'est appauvrie jusqu'à 60 % créant le fameux trou d'ozone antarctique. Il en est de même au-dessus des régions polaires de l'Arctique. Pour contrer ce phénomène d'amincissement de la couche d'ozone, certains États, dont la France, ont adopté le protocole de Montréal du 16 septembre 1987 afin de mettre un terme progressivement à la production et l'importation des gaz chlorés tels que les chlorofluorocarbures et les hydro-chlorofluorocarbures à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1989.

Ce protocole de Montréal a été amendé à 4 reprises. Je vous ferai l'impasse de lire ces amendements, celui de Londres du 29 juin 1990, ainsi que celui de Copenhague du 25 novembre 1992. Par contre, parmi ces 4 amendements, je retiendrai plus particulièrement ceux de Montréal et de Pékin qui ont fait l'objet d'un avis de notre assemblée. L'amendement de Montréal du 17 septembre 1997 a reçu un avis favorable de notre assemblée en date du 2 décembre 1994 compte tenu de son intérêt d'un point de vue environnemental, et tout en attirant l'attention de l'État sur les incidences importantes au niveau technique, économique et commercial, de l'application de ce texte en Polynésie. Quant à l'amendement de Pékin du 3 décembre 1999, l'assemblée de Polynésie a émis un avis favorable le 20 décembre 2001 en souhaitant que notre Pays puisse être partie prenante à la politique internationale de protection de l'environnement et de santé publique comme atout de son développement économique et touristique.

En près de 20 ans, ce protocole de Montréal amendé aura permis d'éliminer 98 % de ces substances, faisant espérer une reconstitution de la couche d'ozone en 2050 hors Antarctique et en 2065 au-dessus de l'Antarctique. Mais son effet est limité car les industriels pourront toujours écouler leur production dans les pays où le protocole de Montréal ne trouve pas à s'appliquer.

L'amendement faisant l'objet de ce projet de loi est celui pris à Kigali au Rwanda le 15 octobre 2016 qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Il vise une réduction à court terme et une élimination d'ici 2047 des HFC utilisés comme fluide réfrigérant pour les équipements de climatisation et les systèmes de réfrigération. Cette mesure diminuerait d'au moins 0,5° C le réchauffement planétaire d'ici à la fin du siècle, tout en continuant de protéger la couche d'ozone. Cette élimination progressive des HFC incite à recourir à d'autres méthodes de climatisation, comme celle avant-gardiste et polynésienne du SWAC, la climatisation à l'eau de mer naturellement froide des profondeurs.

L'article 7, dernier alinéa du statut d'autonomie prévoit l'application de plein droit en Polynésie des lois qui portent autorisation de ratifier ou d'approuver les engagements internationaux ainsi que les décrets qui décident de leur publication. Ainsi ce projet de loi que nous examinons aujourd'hui s'appliquera de plein droit une fois que l'amendement sera ratifié par la France. Lorsque l'État nous demande notre avis pour se conformer aux dispositions de l'article 9-3 de la loi organique statutaire, ce n'est que par pure forme alors qu'elle a déjà pris position en faveur de cet engagement international. La compétence du pays en matière environnementale est, encore une fois, balayée d'un revers de main par l'État. Pour être partie prenante de la politique internationale, encore faut-il choisir d'être un pays libre et souverain comme nos voisins des États fédérés de Micronésie, des Îles Marshall et de Palau qui ont ratifié ce protocole et ce dernier amendement en tant qu'État-partie.

Dans leurs 2 avis antérieurs, on notera que les élus de l'assemblée n'évoquent à aucun moment les retombées radioactives des 193 essais nucléaires sur notre environnement naturel et sur la santé des Polynésiens, autrement plus dangereuses et pernicieuses que les hydrofluorocarbures. De plus, malgré la compétence du pays en matière de protection environnementale, alors que le tourisme est la première source de revenus, aucune réglementation n'a été prise localement en vue d'interdire l'importation de ces substances nuisibles pour l'ozone. Nous espérons, Monsieur le ministre de l'environnement, que vous réparerez rapidement cette négligence.

Pour conclure, l'UPLD votera en faveur de cet avis favorable. *Merci.*

Le président : *Merci, Madame Tevahitua. Pour le groupe TAHOERA'A HUIRAATIRA, Madame Vanaa.*

M<sup>me</sup> Élise Vanaa : *Merci, Monsieur le président. Monsieur le ministre, re-bonjour. Il s'agira de ma dernière intervention.*

*Lors de la réunion de la commission qui s'est tenue la semaine dernière, nous nous sommes abstenus. Nous sommes 3 élus du TAHO'ERAA HUIRAATIRA à siéger au sein de cette commission. Pourquoi donc avons-nous adopté cette posture ? Tout simplement parce qu'aucune réponse n'avait été apportée à nos questions, mais aussi parce que vous étiez absent, Monsieur le ministre. Vos représentants nous ont dit : « Vous poserez vos questions directement au ministre quand vous le verrez ». Ma question n'est pas... Il ne s'agit pas, comme l'a indiqué notre collègue Éliane Tevahitua, de vous demander de tout mettre en œuvre pour réparer les conséquences d'une telle pollution. Non. Ma question porte sur une affirmation faite en page 3 du présent rapport que je vais vous lire en français, Monsieur le ministre : « Bien que le protocole de Montréal du 16 septembre 1987 relatif à des substances appauvrissant la couche d'ozone soit applicable en Polynésie française, le Pays, compétent en matière de protection de l'environnement, n'a pas pris de réglementation spécifique en la matière — Qu'attendons-nous pour le faire ? — Aussi, ledit projet de loi n'aura aucun effet en Polynésie française. » Il nous est demandé de nous prononcer sur un dispositif qui n'aura aucun effet chez nous. Que signifie cette affirmation ? C'est mon unique question. Vos 2 représentants présents en commission n'ont pas été en mesure de nous répondre et nous ont indiqué qu'il fallait attendre votre réponse à vous. Je viens donc vous poser cette même question en séance, Monsieur le ministre. Certes, nous nous sommes abstenus en commission, mais je ne dis pas que ce sera également le cas en séance. Cela dépendra de la réponse que vous nous apporterez. Je vous laisse le soin de nous apporter une réponse et ensuite je vous indiquerai le sens de notre vote.*

*Merci, Monsieur le ministre.*

Le président : *Merci bien, Madame Vanaa. Madame Amaru, vous avez la parole.*

M<sup>me</sup> Patricia Amaru : *Monsieur le ministre, bonjour.*

Voilà ce que l'on pourrait appeler un sujet d'actualité. Moins d'une semaine, en effet, après le passage dévastateur de l'ouragan Irma sur les collectivités françaises de Saint-Martin et Saint-Barthélemy aux Antilles, l'avis de l'assemblée est sollicité sur la mise en œuvre du protocole de Montréal et de ses divers amendements.

Ce dossier, certes très technique et plutôt méconnu du grand public, n'en appelle pas moins la plus grande attention puisqu'il concerne notre environnement, notre futur et celui de nos enfants, en un mot : l'avenir même de la planète bleue.

Parmi les nombreuses dégradations que génère l'activité humaine, il en est une qui affecte particulièrement la couche d'ozone dont la fonction, à très haute altitude, est essentiellement d'absorber la plus grande partie du rayonnement solaire ultraviolet. C'est en quelques sortes notre

écran total, sans quoi nous serions confrontés à une recrudescence des cancers de la peau, des dégâts oculaires et immunitaires.

Depuis 2000, les scientifiques avaient observé une diminution de cette couche d'ozone sur une superficie de 4 millions de km<sup>2</sup>, ce qui équivaut à la moitié des États-Unis d'Amérique. Grâce aux premières mesures découlant du protocole de Montréal entré en vigueur en 1989 visant à combattre l'emploi de gaz chlorés que l'on retrouve dans les systèmes de climatisation, de réfrigération ou encore les laques pour cheveux, des améliorations ont presque aussitôt été constatées. Mais la bataille est loin d'être gagnée ! L'ajout au fur et à mesure de nouveaux amendements, dont le 5<sup>e</sup> adopté en 2016 à Kigali, capitale du Rwanda, montre à quel point l'espèce humaine ne sait plus quoi inventer pour s'autodétruire.

Dans le cas présent, il s'agit de limiter au maximum la production et la consommation d'hydrofluorocarbures, plus connus sous l'abréviation HFC ; substance qui pourtant avait été présentées, il y a quelques années de cela, comme une alternative plus polluante au CFC ou chlorofluorocarbures, déjà listée dans le protocole de Montréal.

À n'en pas douter, d'autres menaces seront mises au jour dans les mois et années à venir. On pointe déjà du doigt le chlorure de méthylène, composé chimique utilisé dans les décapants pour peinture. C'est bien la preuve qu'il ne faut pas baisser la garde en sensibilisant les pouvoirs publics du pays à prendre les mesures nécessaires pour bannir ces produits industriels de nos importations.

Aussi, pour toutes ces raisons, j'invite mes collègues de l'assemblée à rendre un avis favorable au projet de loi présenté.

Je vous remercie de votre attention.

Le président : Merci, Madame Amaru.

Nous sommes sur le dernier dossier. *Monsieur le ministre*, essayez de bien répondre à Madame Vanaa ! À ce moment-là, nous aurons continué sur des votes à l'unanimité. *Vous avez la parole.*

M. Heremoana Maamaatuaiahutapu : *Merci, Monsieur le président.*

Je rappelle quand même que le protocole de Montréal vise à l'élimination progressive de la production, avant tout, de gaz à effet de serre, et bien sûr, derrière, l'utilisation de ces gaz. Nous ne sommes pas producteurs de ce type de gaz. Par contre, nous sommes toujours un peu utilisateurs, chacun d'entre nous, pendant un certain temps, à travers les déodorants, les laques à cheveux — cela a été rappelé — même si, aujourd'hui, on arrive au bout des stocks qui utilisent encore ce type de gaz.

Cet amendement-là vise à rajouter l'hydrofluorocarbure, le HFC. Vous pouvez voir cela sur certains produits. Encore une fois, nous ne sommes pas producteurs mais utilisateurs. Ici, le problème que l'on rencontre avec le HFC concerne principalement les réfrigérateurs et les climatiseurs qui, encore une fois, chez nous, sont majoritairement traités avec ce gaz. Donc, progressivement... Même ici à l'assemblée d'ailleurs, dans vos bureaux, vos climatiseurs, majoritairement, utilisent ce type de gaz. L'objectif étant, lors du renouvellement des parcs de climatiseurs, d'arriver à l'installation de climatiseurs moins polluants à ce niveau-là. De toute façon, la plupart des producteurs s'arrêtent aujourd'hui progressivement de fabriquer ce type de climatiseurs. Et il faut aussi prendre des réfrigérateurs qui ont le grade A, au lieu de prendre des réfrigérateurs chinois qui sont encore utilisateurs de ce type de mécanisme de refroidissement. C'est aussi dans nos comportements qu'il faudra changer. Ces réfrigérateurs vont, de toute façon, être amenés à disparaître.

Je pense que c'est bien que l'on donne un avis favorable à cet amendement parce que cela va compléter ce qui a déjà été fait auparavant. Mais pour que ces mesures puissent s'appliquer dans le pays, il faut les intégrer au code de l'environnement. On vous l'a présenté dernièrement. Et j'ai peut-

être oublié de le signaler, mais dans la refonte qui a été faite et présentée au mois d'août dernier de ce code de l'environnement, nous avons inclus une partie spécifique qui n'existait pas et qui est relative à la préservation des ressources (eau, air et sol). Le cadre législatif, aujourd'hui, existe. Nous l'avons introduit. Et les dispositions règlementaires seront prises prochainement concernant les seuils d'émission et les substances appauvrissant la couche d'ozone. Il y aura un texte qui vous sera présenté par rapport à ces dispositions-là. Mais, dans le code de l'environnement, nous avons introduit cette disposition qui n'existait pas.

Donc, on avait effectivement conscience de cette faiblesse du code de l'environnement, en sachant que les petites sociétés qui travaillent dans l'entretien des climatisations nous ont demandé de ne pas aller trop vite parce que cela veut dire que, pour eux, c'est aussi une partie de leur activité qui risque de s'arrêter, en sachant quand même que nous sommes très peu contributeurs. Notre contribution est très faible. Je parle bien de ce qui peut être fait pour préserver la couche d'ozone. Ce n'est pas avec les quelques petites sociétés que nous avons que nous mettons en danger la couche d'ozone, mais il faut participer. À un moment ou à un autre, il va falloir que l'on participe pleinement à cette opération. Par rapport à de grands pays producteurs, je peux vous dire qu'avec ce que nous faisons déjà, nous sommes de très bons élèves à ce niveau-là.

Qu'est-ce qu'il avait aussi d'autre ? Il y avait, je crois, en commission aussi, une question sur l'état d'avancement du SWAC, si je ne me trompe pas. Pour ce qui concerne le SWAC, je rappelle juste qu'en juin 2016, nous avons procédé à la sélection de la MO et que lors de la 1<sup>ère</sup> semaine d'octobre, nous allons signer pour la MOE. La sélection du bureau d'études a été faite. Et nous avons prévu le lancement des travaux en juillet 2018, le temps de commander le matériel. C'est un consortium de sociétés locales qui est chargé aujourd'hui de construire ce SWAC de l'hôpital. Le financement est aussi bouclé avec, notamment, une participation du pays. L'hôpital ne met pas un franc dans le financement, c'est entièrement le pays, avec des emprunts, et avec la participation de l'AFD, pour un budget total de 25 millions d'euros. Cet investissement sera remboursé en environ 8 ans. Ce qui fait une économie pour l'hôpital d'environ 430 à 450 millions par an minimum, soit une baisse de la consommation d'électricité de 2 % aussi. En plus de l'économie réalisée par l'hôpital, ce sera environ 2 % de consommation électrique en moins. 1<sup>ère</sup> semaine d'octobre, on signe avec le MOE, pardon. On pourrait signer plus vite, mais le PDG n'étant pas sur place, ce sera 1<sup>ère</sup> semaine d'octobre.

Le président : Madame Vanaa, est-ce qu'on a répondu à votre question ?

M<sup>me</sup> Élise Vanaa : *Pourrait-on suspendre la séance ? Nous devons réfléchir à notre vote... Monsieur le ministre, vous avez répondu à ma question ? Avez-vous répondu à ma question ?*

M. Heremoana Maamaatuaiahutapu : Je rappelle encore une fois que, dans le Code de l'environnement, nous avons prévu la disposition législative par rapport à ces problèmes de pollution de l'air. Maintenant, ce sont les textes d'application. On reviendra devant vous avec une loi de pays et les arrêtés d'application pour cette partie.

Le président : Nous passons à l'examen de l'avis.

— Lecture de l'avis —

Le président : La discussion est ouverte. Pas de commentaires ?... Nous passons au vote de l'avis. Qui est pour ?... À l'unanimité. L'avis est adopté par 21 voix pour.

#### **IV) CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Le président : Mesdames et Messieurs les représentants, Monsieur le ministre, Mesdames et Messieurs, je vous remercie pour cette dernière séance de la commission permanente avant l'ouverture de la session budgétaire.

58  
(CP : 19.09.2017)

Je vous souhaite un bon appétit et je déclare la séance close. *Je vous remercie.*

oOo

Il est 13 heures 31 minutes.

oOo

LE SECRÉTAIRE,

LE PRÉSIDENT,

Joseph Ah-Scha

John Toromona